

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Groupe Canaccord Genuity Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Groupe Canaccord Genuity Inc.** et de ses filiales (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 mars 2020 et 2019, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de **Groupe Canaccord Genuity Inc.** aux 31 mars 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux

normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Société, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Andre de Haan.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 2 juin 2020

Groupe Canaccord Genuity Inc.

États de la situation financière consolidés

Aux (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		997 111 \$	820 739 \$
Titres détenus	6, 7	931 467	690 499
Créances clients	9, 24	3 275 841	2 656 664
Impôt sur le résultat à recevoir		5 603	2 502
Total des actifs courants		5 210 022	4 170 404
Actifs d'impôt différé	15	39 487	22 117
Placements	10	10 105	6 224
Matériel et aménagements des locaux loués	11	24 860	25 792
Immobilisations incorporelles	14	170 170	154 521
Goodwill	14	395 417	370 236
Actifs au titre de droits d'utilisation	12	106 134	—
Total de l'actif		5 956 195 \$	4 749 294 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes bancaires	7	— \$	9 639 \$
Titres vendus à découvert	6, 7	875 017	373 419
Dettes fournisseurs et charges à payer	9, 24	3 673 451	3 123 765
Provisions	28	6 735	18 212
Impôt sur le résultat à payer		11 721	5 415
Dettes subordonnées	16	7 500	7 500
Tranche à court terme de l'emprunt bancaire	17	7 042	9 294
Tranche à court terme des obligations locatives	18	23 417	—
Tranche à court terme de la contrepartie éventuelle		57 859	—
Total des passifs courants		4 662 742	3 547 244
Passifs d'impôt différé	15	9 903	7 978
Débitures convertibles	19	128 322	127 225
Contrepartie différée	7, 13	8 966	22 225
Contrepartie éventuelle	7, 13	47 614	108 319
Billet payable	7, 8	—	5 832
Autres passifs non courants	23	1 760	1 741
Emprunt bancaire	17	79 192	50 370
Obligations locatives	18	88 922	—
Total du passif		5 027 421	3 870 934
Capitaux propres			
Actions privilégiées	20	205 641	205 641
Actions ordinaires	21	663 553	672 896
Composante capitaux propres des débiteures convertibles	19	5 156	5 156
Bons de souscription	21	—	1 975
Surplus d'apport		101 501	124 710
Contrepartie différée		6 545	—
Déficit		(193 131)	(237 770)
Cumul des autres éléments du résultat global		139 353	103 755
Total des capitaux propres		928 618	876 363
Participations ne donnant pas le contrôle	8	156	1 997
Total des capitaux propres		928 774	878 360
Total du passif et des capitaux propres		5 956 195 \$	4 749 294 \$

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration :

« Daniel Daviau »

DANIEL DAVIAU

Administrateur

« Terrence A. Lyons »

TERRENCE A. LYONS

Administrateur

Groupe Canaccord Genuity Inc.

Comptes de résultat consolidés

	Notes	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)			
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Commissions et honoraires		586 884	556 475
Financement de sociétés		236 962	294 241
Honoraires de consultation		206 507	142 228
Négociation à titre de contrepartiste		108 834	125 830
Intérêts		63 690	51 008
Divers		20 990	20 785
		1 223 867	1 190 567
CHARGES			
Charge de rémunération		738 313	716 625
Frais de négociation		83 964	83 577
Locaux et matériel		18 094	41 719
Communications et technologie		66 666	64 930
Intérêts		33 678	25 453
Frais d'administration		113 612	100 768
Amortissement	11, 14	32 594	24 280
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	12	22 866	—
Frais de développement		12 053	15 513
Frais de restructuration	28	1 921	13 070
Frais connexes aux acquisitions		(124)	3 064
Perte sur extinction de débetures convertibles	19	—	8 608
Quote-part de la perte d'une entreprise associée		207	304
		1 123 844	1 097 911
Résultat avant impôt sur le résultat		100 023	92 656
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	15		
Exigible		29 344	31 611
Différé		(15 875)	(10 537)
		13 469	21 074
Résultat net de l'exercice		86 554	71 582
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires de GCGI		86 490 \$	70 530 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	8	64 \$	1 052 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
De base	21	98 449	96 260
Après dilution	21	128 303	130 944
Résultat par action ordinaire			
De base	21	0,78 \$	0,58 \$
Après dilution	21	0,65 \$	0,48 \$
Dividendes par action privilégiée de série A	22	0,97 \$	0,97 \$
Dividendes par action privilégiée de série C	22	1,25 \$	1,25 \$
Dividendes par action ordinaire	22	0,20 \$	0,20 \$

Voir les notes ci-jointes.

Groupe Canaccord Genuity Inc.

États du résultat global consolidés

	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
<i>Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)</i>		
Résultat net de l'exercice	86 554 \$	71 582 \$
Autres éléments du résultat global		
Variation nette de l'évaluation des placements disponibles à la vente, nette de l'impôt	—	443
Variation nette des profits latents (pertes latentes) à la conversion des établissements à l'étranger, nette de l'impôt	36 745	(9 448)
Résultat global de l'exercice	123 299 \$	62 577 \$
Résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	122 088 \$	60 953 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	1 211 \$	1 624 \$

Voir les notes ci-jointes.

Groupe Canaccord Genuity Inc.

États des variations des capitaux propres consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Actions privilégiées au début et à la fin de l'exercice	20	205 641	205 641
Actions ordinaires au début de l'exercice		672 896	649 846
Actions émises dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions		489	331
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme (RILT)		(39 846)	(32 073)
Actions ordinaires dont les droits sont acquis libérées par les fiducies pour les avantages du personnel		69 903	39 322
Bons de souscription exercés dans le cadre du placement privé		732	—
Actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat importante		(40 000)	—
Actions émises dans le cadre de l'achat de participations ne donnant pas le contrôle	8	—	16 807
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier	13	7 094	6 631
Actions annulées		(10 136)	(9 419)
Prêts nets destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis		2 421	1 451
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	21	663 553	672 896
Bons de souscription au début de l'exercice		1 975	1 975
Reclassement à titre de passif		(1 975)	—
Bons de souscription à la fin de l'exercice		—	1 975
Débetures convertibles – capitaux propres, au début de l'exercice		5 156	2 604
Composante capitaux propres des débetures convertibles émises au cours de l'exercice, nets d'impôt		—	2 552
Débetures convertibles – capitaux propres, à la fin de l'exercice		5 156	5 156
Surplus d'apport au début de l'exercice		124 710	145 426
Paiements fondés sur des actions, montant net		(23 490)	7 306
Actions annulées		2 935	827
Achat de participations ne donnant pas le contrôle		—	(27 315)
Prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis		(2 421)	(1 058)
Variation de l'actif d'impôt différé lié aux paiements fondés sur des actions		(233)	(476)
Surplus d'apport à la fin de l'exercice		101 501	124 710
Déficit au début de l'exercice		(237 770)	(277 472)
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI		86 490	70 530
Dividendes sur actions ordinaires	22	(32 447)	(16 534)
Dividendes sur actions privilégiées	22	(9 404)	(9 402)
Partie de la perte sur extinction de débetures convertibles comptabilisée dans les capitaux propres	19	—	(4 892)
Déficit à la fin de l'exercice		(193 131)	(237 770)
Contrepartie différée au début de l'exercice		—	—
Petsky Prunier		6 545	—
Contrepartie différée à la fin de l'exercice		6 545	—
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice		103 755	113 332
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires de GCGI		35 598	(9 577)
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice		139 353	103 755
Total des capitaux propres		928 618 \$	876 363 \$
Participations ne donnant pas le contrôle au début de l'exercice		1 997	13 571
Effet de change sur les participations ne donnant pas le contrôle		(1 542)	(777)
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1 211	1 624
Achat de participations ne donnant pas le contrôle		—	(9 697)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(1 510)	(2 724)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice		156	1 997
Total des capitaux propres		928 774	878 360

Voir les notes ci-jointes.

Groupe Canaccord Genuity Inc.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Notes	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
	86 554 \$	71 582 \$
Résultat net de l'exercice		
Éléments sans effet de trésorerie		
Amortissement	11, 14	32 594
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	12	22 866
Recouvrement d'impôt différé		(15 875)
Charge au titre de paiements fondés sur des actions	23	42 820
Perte sur extinction de débetures convertibles	19	—
Quote-part de la perte d'une entreprise associée		207
Charge d'intérêts liée aux obligations locatives		7 193
Variations des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement		
Augmentation des titres détenus		(240 968)
Augmentation des créances clients		(618 636)
Diminution (augmentation) de l'impôt sur le résultat à payer, montant net		4 173
Augmentation des titres vendus à découvert		501 598
Augmentation des dettes fournisseurs, des charges à payer et des provisions		542 721
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	365 247	42 148
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
(Diminution) augmentation de la dette bancaire		(9 639)
Rachat d'actions aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités		(7 201)
Rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat importante		(40 000)
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme		(39 846)
Produit tiré des débetures convertibles		—
Produit d'un emprunt bancaire		26 318
Dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires		(32 447)
Dividendes en espèces versés sur les actions privilégiées		(9 404)
Paiements de loyers		(31 699)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(143 918)	(263)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de matériel et aménagements des locaux loués		(6 353)
Acquisition de Thomas Miller, nette de la trésorerie acquise		(27 634)
Acquisition de Patersons Securities Limited, nette de la trésorerie acquise		(11 433)
Participation dans une entreprise associée		(4 000)
Acquisitions de Jitneytrade Inc. et de Finlogik Inc., nettes de la trésorerie acquise		—
Achat de participations ne donnant pas le contrôle		—
Achat de placements		(498)
Acquisition de McCarthy Taylor Limited, nette de la trésorerie acquise		—
Acquisition de Petsky Prunier LLC, nette de la trésorerie acquise		—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(49 918)	(76 315)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie	4 961	(7 669)
Augmentation (diminution) de la situation de trésorerie	176 372	(42 099)
Situation de trésorerie au début de l'exercice	820 739	862 838
Situation de trésorerie à la fin de l'exercice	997 111	820 739
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	63 439 \$	51 429 \$
Intérêts payés	32 055 \$	23 396 \$
Impôt sur le résultat payé	27 685 \$	38 464 \$

Voir les notes ci-jointes.

Notes des états financiers consolidés

Aux 31 mars 2020 et 2019

et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

NOTE 01

Renseignements sur l'entreprise

Par l'entremise de ses principales filiales, Groupe Canaccord Genuity Inc. (la Société ou GCGI), courtier en valeurs mobilières de plein exercice indépendant et de premier plan, mène des activités sur les marchés des capitaux en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Europe, en Asie, en Australie et au Moyen-Orient. La Société a aussi des activités de gestion de patrimoine au Canada, au Royaume-Uni, à Jersey, à Guernesey, à l'île de Man et en Australie. La Société exerce ses activités dans les deux principaux secteurs de l'industrie des valeurs mobilières : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de particuliers, d'institutions et de sociétés.

Groupe Canaccord Genuity Inc. a été constitué le 14 février 1997 lorsqu'il a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); il est maintenu sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). Le siège social de la Société est sis au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au Suite 400 – 725 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1G5.

Les actions ordinaires de la Société sont cotées sous le symbole CF à la Bourse de Toronto. Les actions privilégiées de série A de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole CF.PR.A. et les actions privilégiées de série C de la Société sont inscrites sous le symbole CF.PR.C. Les débetures subordonnées de premier rang non garanties convertibles de la Société portant intérêt à 6,25 % sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole CF.DA.A.

Les produits et le résultat tirés des activités de la Société connaissent de grandes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs qui ne dépendent pas de la Société. Les activités de celle-ci sont assujetties à la situation générale sur les marchés des actions et des obligations à l'échelle mondiale.

NOTE 02

Base d'établissement

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés audités sont fondés sur le coût historique, sauf pour les placements, les titres détenus, les titres vendus à découvert, la contrepartie différée et la contrepartie éventuelle, et certains actifs non courants dépréciés, qui ont été évalués à la juste valeur, comme il est prescrit par les méthodes comptables pertinentes.

Les présents états financiers consolidés audités sont présentés en dollars canadiens et tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés audités le 2 juin 2020.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société, de ses filiales et d'entités ad hoc contrôlées.

Les résultats financiers d'une filiale ou d'une entité ad hoc contrôlée sont consolidés si la Société acquiert le contrôle. Il y a contrôle lorsqu'une entité détient le pouvoir sur une entité émettrice, qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les comptes de résultat à compter de la date réelle de l'acquisition ou jusqu'à la date réelle de la cession, selon le cas.

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Dans les cas où une méthode comptable d'une filiale diffère des méthodes comptables de la Société, la Société a effectué les ajustements appropriés pour assurer leur conformité aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière que ceux de la société mère.

UTILISATION DE JUGEMENTS, D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des produits, des charges, des actifs et des passifs, sur les notes explicatives et sur l'information à fournir à l'égard des passifs éventuels à la date de clôture. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses. La pandémie mondiale liée à l'écllosion de la COVID-19 suscite davantage d'incertitude

à l'égard des hypothèses que la direction a utilisées pour porter des jugements et effectuer des estimations. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires et budgétaires importantes conçues pour stabiliser la conjoncture économique. La durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19 demeurent inconnues, tout comme l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales. Il est impossible d'estimer avec fiabilité l'ampleur et la gravité de la situation, ainsi que les conséquences sur les résultats financiers et la situation financière de la Société et de ses filiales d'exploitation pour les périodes ultérieures. Comme la portée des répercussions de la COVID-19 sur l'économie mondiale et les activités de la Société est très incertaine et difficile à prédire à l'heure actuelle, tout comme celle des mesures prises par le gouvernement et les organismes de réglementation en réponse à la pandémie, le niveau d'incertitude à l'égard des jugements et des estimations de la direction est élevé.

Les jugements, estimations et hypothèses significatifs touchent la consolidation, la comptabilisation des produits des activités ordinaires, les paiements fondés sur des actions, l'impôt sur le résultat et l'évaluation des actifs d'impôt différé, la dépréciation du goodwill, les immobilisations incorporelles et les autres actifs à long terme, les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, l'incorporation dans le coût des immobilisations incorporelles des coûts liés aux logiciels ainsi que les provisions. Des modifications peuvent être apportées aux estimations liées à l'actif net acquis dans le cadre d'une acquisition ainsi qu'à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée ou déterminée. Des jugements, des estimations et des hypothèses ont également été utilisés dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition, y compris l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles acquis en lien avec l'acquisition de Thomas Miller Wealth Management Limited et de Patersons Securities Limited.

Dans l'analyse ci-après, à moins d'indication contraire, Hargreave Hale Limited est désignée sous le nom de « Hargreave Hale », Petsky Prunier LLC est désignée sous le nom de « Petsky Prunier », McCarthy Taylor Ltd. (renommée CG McCarthy Taylor Limited) est désignée sous le nom de « McCarthy Taylor », Thomas Miller Wealth Management Limited et les activités pour le compte de particuliers de Thomas Miller Investment (Isle of Man) Limited (renommées CG Wealth Planning Limited) sont désignées sous le nom de « Thomas Miller », Patersons Securities Limited (renommée Canaccord Genuity Financial Limited) est désignée sous le nom de « Patersons », et Jitneytrade Inc., Finlogik Capital Inc. et Finlogik Inc. sont collectivement désignées sous le nom de « Jitneytrade ».

Consolidation

Au 31 mars 2020, la Société détenait 80 % des actions avec droit de vote de Canaccord Genuity (Australia) Limited (CGAL) et de Canaccord Genuity Financial Limited (CGFL). La Société a aussi évalué ses ententes contractuelles avec les autres actionnaires de CGAL et de CGFL et le contrôle qu'elle détient sur les politiques financières et opérationnelles des deux filiales et elle a déterminé qu'elle devait procéder à la consolidation en vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), aux 31 mars 2020 et 2019. La situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de CGAL et de CGFL ont donc été consolidés. Même si la Société détenait 80 % des actions émises de CGAL et de CGFL au 31 mars 2020, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 85 % en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. Par conséquent, la Société a consolidé l'entité et comptabilisé une participation ne donnant pas le contrôle de 15 %, ce qui représente la portion de l'actif net identifiable de CGAL et de CGFL qui n'appartient pas à la Société. Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués à la participation ne donnant pas le contrôle et aux propriétaires de la société mère.

La Société détient des fiducies pour les avantages du personnel, qui sont considérées comme des entités ad hoc (note 23), afin de remplir ses obligations envers ses employés qui découlent des régimes de paiements fondés sur des actions. Les fiducies pour les avantages du personnel ont été consolidées conformément à l'IFRS 10 puisque leurs activités sont menées au nom de la Société et que la Société conserve la majorité des avantages et des risques liés à ces fiducies.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée et que le prix de transaction peut être évalué de façon fiable. Il peut toutefois être nécessaire de faire une estimation pour établir le montant des produits des activités ordinaires qui peut être comptabilisé ainsi que le moment où les obligations de prestation liées aux transactions de financement de sociétés ou de consultation sous-jacentes sont pratiquement remplies.

Paiements fondés sur des actions

La Société détermine le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres et des transactions réglées en trésorerie conclues avec des employés et des administrateurs selon la juste valeur des attributions. La juste valeur est calculée d'après les cours du marché observables ou au moyen d'un modèle d'évaluation approprié. Le recours à des modèles d'évaluation des options aux fins de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation d'hypothèses hautement subjectives, notamment la volatilité attendue des cours, la déchéance attendue, la durée de vie attendue de l'attribution et le taux de dividende attendu. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les hypothèses et modèles utilisés pour l'estimation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, le cas échéant, figurent à la note 23.

Impôt sur le résultat et évaluation de l'impôt différé

La comptabilisation des passifs d'impôt sur le résultat exige de la direction qu'elle effectue des estimations et qu'elle porte des jugements à l'égard du résultat ultime des déclarations et des cotisations fiscales. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La Société exerce ses activités dans diverses juridictions fiscales et est assujettie à des cotisations individuelles par ces juridictions. Les déclarations fiscales peuvent faire intervenir des questions complexes dont la résolution peut se prolonger considérablement en cas d'un litige ou d'une nouvelle cotisation par les administrations fiscales. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables auxquels ces pertes fiscales pourront être imputées. La direction doit faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer le montant de l'actif d'impôt différé qui peut être comptabilisé en fonction du moment où les bénéfices imposables futurs seront réalisés et de leur montant.

L'interprétation de règlements fiscaux complexes, la modification de la législation fiscale et le montant des bénéfices imposables futurs, ainsi que le moment où ils seront réalisés, comportent de nombreuses incertitudes. La Société établit des provisions pour impôt d'après des estimations raisonnables à l'égard des conséquences possibles des contrôles par l'administration fiscale respective des pays dans lesquels elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions est fondé sur divers facteurs, comme l'expérience de contrôles fiscaux précédents de la Société.

Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique qu'une dépréciation a pu se produire, afin d'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont attribués est supérieure ou égale à leur valeur comptable.

Pour déterminer la valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité, la direction a recours à des modèles d'évaluation qui prennent en compte des facteurs comme le résultat projeté, le multiple cours-bénéfice, l'exonération des redevances liées aux marques et les taux d'actualisation. La direction doit faire preuve de jugement pour choisir l'approche de détermination de la valeur recouvrable et formuler les hypothèses requises. Ce jugement peut influencer sur la valeur recouvrable et sur toute réduction de valeur pour dépréciation. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables des diverses UGT sont présentées à la note 14.

Dépréciation des autres actifs à long terme

La Société évalue ses actifs à long terme amortissables chaque date de clôture pour déterminer s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT contenant l'actif au moyen des meilleures estimations de la direction et de l'information disponible.

Provision pour pertes sur créances

La Société comptabilise des provisions pour pertes sur créances associées aux créances clients, prêts, avances et autres créances selon un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. La Société constitue une provision pour pertes sur créances en fonction de la politique en matière d'évaluation de la direction fondée sur l'historique des pertes sur créances et ajustée selon les facteurs prospectifs ou d'autres considérations, le cas échéant. Il faut faire preuve de jugement à l'égard du moment où il faut constituer une provision pour pertes sur créances et du montant des provisions spécifiques requises, en tenant compte de la solvabilité de la contrepartie, des tendances économiques actuelles et de l'expérience. Les soldes des créances clients sont en général garantis par des titres; par conséquent, la provision est habituellement établie après avoir tenu compte de la valeur de marché de la garantie, le cas échéant.

Juste valeur des instruments financiers

La Société évalue certains de ses instruments financiers à la juste valeur, comme il est indiqué à la note 7. La juste valeur est calculée d'après les cours de marché fournis par des sources indépendantes, s'ils sont disponibles. Si aucun cours de marché n'est disponible, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles, comme la volatilité attendue et les décotes de liquidité, proviennent de données de marché observables, si possible, mais si aucune donnée observable n'est disponible, le jugement est requis pour sélectionner ou déterminer les données à utiliser pour le modèle d'évaluation de la juste valeur.

L'estimation des facteurs qui peuvent influencer sur la juste valeur et l'estimation des justes valeurs en général comporte inévitablement un degré d'incertitude et d'imprécision, surtout lorsqu'aucune donnée observable n'est disponible. Toute modification des hypothèses et des données utilisées pour évaluer les instruments financiers pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées.

Provisions

La Société comptabilise une provision pour les questions juridiques en suspens ou en cours et les enquêtes réglementaires. La détermination des provisions liées aux questions juridiques fait appel au jugement de la direction après consultation d'un conseiller juridique, qui prend en compte des facteurs comme le montant de la réclamation, la possibilité d'une action fautive d'un employé de la Société et les précédents. Des provisions pour litiges éventuels sont comptabilisées par la Société lorsqu'il est probable que celle-ci subira une perte par suite d'un événement passé et que le montant de la perte peut être estimé de manière fiable. La Société comptabilise également des provisions liées aux frais de restructuration lorsque les critères de comptabilisation s'appliquant à ces provisions sont respectés.

NOTE 03

Adoption de nouvelles normes et de normes révisées

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17). La principale différence réside dans le fait que la comptabilisation par le preneur selon l'IFRS 16 ne distinguera plus les contrats de location simple des contrats de location-financement comme le faisait l'IAS 17, les traitant plutôt, pour la plupart, comme les contrats désignés comme des contrats de location-financement selon l'IAS 17. Selon la nouvelle norme, le preneur est tenu de comptabiliser des actifs et des passifs à l'égard de la plupart des contrats de location, sauf si l'exemption relative aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 \$ US) ou l'exemption relative aux contrats de location à court terme (dont la durée est de douze mois ou moins) est appliquée.

Lorsqu'un contrat de location est conforme à la définition qui en est donnée dans l'IFRS 16, une obligation locative liée aux paiements de loyers futurs est comptabilisée à la date de début ainsi qu'un actif non courant qui correspond au droit d'utilisation du bien sous-jacent pendant la durée du contrat de location. Plutôt que d'être inscrits en charges locatives dans les comptes de résultat consolidés, les coûts de location sont comptabilisés sous forme d'amortissement pour l'actif au titre du droit d'utilisation et d'intérêts sur l'obligation locative. L'IFRS 16 a également pour effet d'augmenter les charges sur les premières années du contrat de location (lorsque l'encours de l'obligation locative et, en l'occurrence, la charge d'intérêts sont plus élevés) même si le total des charges et des flux de trésorerie sur la durée du contrat est identique selon l'IFRS 16 et l'IAS 17.

La Société a appliqué les dispositions de l'IFRS 16 à l'égard de l'exercice clos le 31 mars 2020 selon l'approche rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives de l'exercice précédent. La Société a également choisi d'appliquer l'exemption qui lui permet de ne pas comptabiliser d'actif au titre du droit d'utilisation ni d'obligation locative pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 \$ US) ou pour les contrats de location à court terme (dont la durée est de douze mois ou moins). En outre, la Société a appliqué les dispositions transitoires suivantes qui lui permettent de faire ce qui suit :

- Considérer tous les contrats de location venant à terme dans les douze mois suivant la date de transition comme des contrats de location à court terme
- S'appuyer sur les évaluations antérieures de contrats de location déficitaires en vertu de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*
- Exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de première application
- Utiliser des connaissances acquises *a posteriori* pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation

Par conséquent, par suite de l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} avril 2019, la Société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives d'un montant correspondant pour chaque contrat de location (sous réserve de l'exemption relative aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et de l'exemption relative aux contrats de location à court terme décrites précédemment). Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers attendus avec des actifs au titre de droits d'utilisation reflétant les mêmes valeurs après les ajustements au titre des paiements de loyers effectués d'avance et des contrats de location déficitaires, le cas échéant.

Au 1^{er} avril 2019, la Société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes de respectivement 112,7 millions \$ et 121,5 millions \$ dans ses états de la situation financière consolidés. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société a comptabilisé une charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation de 22,9 millions \$ et une charge d'intérêts liée aux obligations locatives de 7,2 millions \$ (notes 12 et 18).

Interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

Cette interprétation traite de la comptabilisation des impôts sur le résultat en cas d'incertitude qui influe sur l'application d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Elle ne s'applique pas aux impôts et droits ou taxes qui n'entrent pas dans le champ d'application d'IAS 12, pas plus qu'elle ne spécifie d'exigences relatives aux intérêts et aux pénalités associés aux traitements fiscaux incertains. Cette interprétation répond aux questions suivantes :

- L'entité considère-t-elle les traitements fiscaux incertains isolément ou collectivement?
- Que suppose l'entité relativement au contrôle des traitements fiscaux par l'administration fiscale?
- Comment l'entité détermine-t-elle le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'impôt?
- Comment l'entité tient-elle compte des changements dans les faits et circonstances?

L'entité doit déterminer si elle devrait considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou plutôt regrouper certains d'entre eux. L'entité doit appliquer la méthode qui fournit la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude.

La Société doit exercer un jugement important afin de relever les incertitudes relatives aux traitements fiscaux. Puisque la Société mène ses activités dans un environnement multinational complexe, elle a évalué l'incidence de l'interprétation sur ses états financiers consolidés.

Par suite de l'adoption de l'interprétation le 1^{er} avril 2019, la Société a cherché à déterminer si elle a adopté des positions fiscales incertaines et a déterminé qu'il est probable que ses traitements fiscaux (y compris ceux liés à ses filiales) seront acceptés par les administrations fiscales. L'interprétation n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*

Les modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (IAS 12), précisent que les conséquences fiscales des dividendes sont plus directement liées aux événements ou transactions passés qui ont généré des bénéfices distribuables, plutôt que liées aux distributions aux propriétaires. Par conséquent, l'entité doit comptabiliser les conséquences fiscales des dividendes en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon le poste dans lequel elle a comptabilisé ces événements ou transactions passés à l'origine.

La Société a adopté les modifications à l'IAS 12 à compter du 1^{er} avril 2019. Étant donné que les pratiques actuelles de la Société sont conformes à ces modifications, celles-ci n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Normes publiées, mais non encore en vigueur

Il n'y a pas de normes publiées qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société et qui n'étaient pas encore en vigueur au 31 mars 2020.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société. Chaque filiale de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie fonctionnelle.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées par la Société et ses filiales au cours de change de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date de clôture. Toutes les différences de conversion sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective aux cours historiques. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Conversion des filiales étrangères

Les actifs et les passifs des filiales étrangères ayant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de clôture, et les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis aux cours de change moyens en vigueur pendant la période. Les profits latents ou pertes latentes découlant de la conversion des filiales étrangères sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. En cas de cession d'un établissement à l'étranger, la composante des autres éléments du résultat global liée à cet établissement est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

La Société détient également des actifs et des passifs monétaires qui sont des montants à recevoir des établissements à l'étranger ou à payer à ceux-ci. Si le règlement de ces montants à recevoir ou à payer n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, les écarts de change sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, ces montants à recevoir et à payer représentant une partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé aux comptes de résultat consolidés à titre de charge d'amortissement.

La Société doit apprécier si la durée d'utilité des immobilisations incorporelles identifiables est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée de vie économique et soumises à des tests de dépréciation chaque fois qu'il y a un indice que l'immobilisation incorporelle identifiable peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle identifiable sont passés en revue au moins une fois l'an à la clôture de chaque exercice.

Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises annuellement à un test de dépréciation.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Marchés des capitaux Genuity (Genuity), de la participation de 80 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited et de Patersons Securities Limited, de Collins Stewart Hawkpoint plc (CSHP), d'Eden Financial Ltd., de Hargreave Hale, de McCarthy Taylor et de Petsky Prunier comprennent les relations clients, les ententes de non-concurrence, les permis de négociation, les contrats de gestion de fonds et la technologie qui ont une durée déterminée et qui sont amortis d'une manière linéaire sur leur durée d'utilité estimative. Les marques acquises dans le cadre de l'acquisition de Genuity sont considérées comme ayant une durée indéterminée du fait qu'elles offriront à la Société des avantages sur une période continue. Un logiciel en développement ou acquis est amorti sur sa durée d'utilité lorsque l'actif est prêt à être mis en service. Les marques ayant une durée de vie déterminée sont amorties sur 3 ans, les relations clients, sur une période allant de 5 à 24 ans, et les logiciels développés en interne ou acquis, sur 10 ans.

Logiciel développé en interne ou acquis

Les dépenses relatives au développement ou à l'acquisition de projets sont comptabilisées à titre d'immobilisations incorporelles lorsque la Société peut démontrer la faisabilité technique des actifs en question. Selon l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, les actifs sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts capitalisés sont des dépenses directement attribuables au développement du logiciel, comme les coûts liés à l'embauche de personnel, les honoraires de consultation et les honoraires professionnels. L'amortissement des actifs commence lorsque leur développement est terminé et que les actifs sont prêts à être mis en service. Les actifs sont amortis sur la période des avantages futurs prévus.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La Société évalue chaque date de clôture s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Afin de déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les calculs de dépréciation de la Société sont fondés sur les calculs budgétaires annuels, qui sont préparés individuellement pour chacune des UGT de la Société auxquelles les actifs pris individuellement sont attribués. Ces calculs budgétaires couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est ensuite calculé et appliqué aux projections de flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société effectue une évaluation chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice que les pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou des UGT. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement si les hypothèses utilisées afin de déterminer la valeur recouvrable de l'actif ont changé depuis la comptabilisation de la plus récente perte de valeur. La reprise est limitée afin que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable ou n'excède pas la valeur comptable qui aurait été calculée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices antérieurs. Une telle reprise est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs suivants ont des caractéristiques précises pour les tests de dépréciation :

Goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

Une perte de valeur est calculée pour le goodwill en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle se rapporte le goodwill. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au niveau de l'UGT chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces, les titres de papier commercial et les acceptations bancaires ayant une échéance de moins de trois mois à partir de la date d'achat, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des entités et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre entité.

i) Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

À la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme des instruments évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement repose sur deux critères : le modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments donnent lieu à des flux de trésorerie qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (les critères des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels).

Le modèle économique tient compte de l'objectif de la Société, soit de percevoir des flux de trésorerie en détenant les actifs financiers, soit en vendant les actifs ou en optant pour une combinaison des deux.

Classement et évaluation ultérieure

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Un actif financier est classé comme étant à la JVRN s'il ne respecte pas le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ou s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de réaliser la valeur de l'actif au moyen d'une vente à court terme. Les actifs financiers à la JVRN sont présentés à la juste valeur, tout profit ou toute perte en découlant étant comptabilisé dans les comptes de résultat. Le profit net ou la perte nette présenté dans les comptes de résultat comprend tous les dividendes et les intérêts générés par l'actif financier. Les actifs financiers évalués à la JVRN comprennent les titres négociables détenus et vendus à découvert.

La Société évalue périodiquement si le classement de ses actifs financiers classés comme étant à la JVRN est toujours approprié, selon son intention, ou non, de vendre les actifs financiers à court terme. Lorsque la Société est dans l'incapacité de négocier ces actifs financiers parce que les marchés sont inactifs ou que la direction modifie considérablement son intention de les vendre dans un avenir prévisible, la Société peut décider, dans des cas rares, de reclasser ces actifs financiers.

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)

Un actif financier est évalué à la JVAERG s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers, et que les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les éléments de cette catégorie comprennent le placement de la Société dans Euroclear, qui était auparavant classé comme étant disponible à la vente selon l'IAS 39. Il n'y a aucun autre actif financier évalué à la JVAERG.

Actifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de détenir les actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et que les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les éléments de cette catégorie comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les créances clients.

La Société reclasse les actifs financiers seulement lorsque le modèle économique qu'elle suit pour les gérer change.

Dépréciation d'actifs financiers

Les créances clients de la Société sont classées comme des actifs financiers évalués au coût amorti et sont assujetties au modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Les créances client incluent les montants à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières. Tous les montants à recevoir liés aux transactions de financement de sociétés et aux clients ont une échéance de moins de douze mois à compter de la comptabilisation initiale et par conséquent, la provision se limite aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir. La Société a établi une politique en matière d'évaluation fondée sur l'historique des pertes de crédit et ajustée en fonction de facteurs prospectifs ou d'autres considérations, le cas échéant. La provision n'est pas considérée comme ayant une incidence importante sur les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé essentiellement lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif.

ii] Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis classés soit comme étant à la JVRN ou comme autres passifs financiers.

Classement et évaluation ultérieure

Passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers classés comme étant à la JVRN incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus dans un proche avenir. Les profits ou les pertes sur les passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les comptes de résultat. La Société n'a désigné aucun passif financier qui ne répondait pas à tous autres égards à la définition de passif à la JVRN au moment de la comptabilisation initiale à titre de passif à la JVRN. La dette bancaire et les titres vendus à découvert, y compris les instruments financiers dérivés, la contrepartie différé et la contrepartie éventuelle, sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

Passifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans les comptes de résultat. Les passifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti comprennent les dettes fournisseurs et charges à payer, les emprunts bancaires, les débiteures convertibles et la dette subordonnée. La valeur comptable des autres passifs financiers s'approche de leur juste valeur.

iii] Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés si, et seulement si, la Société a un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv] Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

La Société négocie des contrats à terme standardisés qui sont des contrats d'achat ou de vente de montants standardisés d'un instrument financier, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque de courbe de rendement et le risque de liquidité.

La Société négocie également des contrats à terme, lesquels sont des contrats non standardisés d'achat ou de vente d'un instrument financier à une date future et à un prix prédéterminé. La Société négocie des contrats à terme afin de tenter d'atténuer le risque de change sur les règlements de titres en monnaie étrangère en attente.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La Société évalue les instruments financiers à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière. La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou versé au transfert d'un passif, dans le cadre d'une transaction volontaire entre des participants au marché, à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur est fondée sur l'hypothèse que la transaction de vente d'un actif ou de transfert d'un passif est réalisée sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché ou les cotations de courtiers (le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur), sans aucune déduction au titre des coûts de transaction, sont utilisés afin de déterminer la juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées et fiables. Ces techniques peuvent comprendre l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation. Les techniques d'évaluation peuvent nécessiter l'utilisation d'estimations ou d'hypothèses posées par la direction s'il n'existe pas de données de marché observables. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable au moyen d'une technique d'évaluation, l'instrument financier est évalué au coût.

La Société classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. La hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation de la Société. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble (note 7). Dans le cas des actifs et des passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les débiteures subordonnées de premier rang non garanties convertibles sont classées comme des instruments financiers composés. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur du passif a été calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des instruments, actualisés à 7 % (7 % au 31 mars 2019), ce qui correspond au taux d'intérêt appliqué par le marché à la date d'émission aux instruments ayant des conditions de crédit et offrant des flux de trésorerie futurs comparables, mais sans l'option de conversion. Le montant résiduel est comptabilisé comme une composante des capitaux propres.

TITRES DÉTENUS ET TITRES VENDUS À DÉCOUVERT

Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur d'après le prix coté sur un marché actif ou selon un modèle d'évaluation, s'il n'y a pas de prix de marché disponible. Les profits latents et les pertes latentes sont présentés en résultat. Certains titres détenus ont été donnés en garantie pour les transactions d'emprunt de titres. Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. La valeur des garanties pour les titres empruntés et les titres prêtés correspond au montant des garanties en trésorerie livrées et reçues dans le cadre des transactions.

Les transactions d'emprunt de titres exigent que la Société dépose un montant en trésorerie, des lettres de crédit ou une autre garantie auprès du prêteur. Pour les titres prêtés, la Société reçoit une garantie sous la forme d'un montant en trésorerie ou sous une autre forme qui est généralement supérieure à la valeur de marché des titres prêtés. La Société surveille chaque jour la juste valeur des titres prêtés et empruntés par rapport à la garantie en trésorerie et, le cas échéant, elle peut exiger que les contreparties déposent une garantie additionnelle ou elle peut remettre la garantie déposée pour s'assurer que ces transactions sont assorties d'une garantie suffisante.

Les transactions de prise en pension et de mise en pension de titres représentent des transactions de financement garanties. La Société reçoit des titres pris en pension, assure la livraison des titres mis en pension, surveille chaque jour la valeur de marché de ces titres et donne ou reçoit une garantie additionnelle, s'il y a lieu.

La Société gère son risque de crédit en établissant des limites globales par client pour ces transactions et en surveillant le respect de ces limites. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable.

TITRES PRIS EN PENSION ET OBLIGATIONS LIÉES AUX TITRES MIS EN PENSION

La Société comptabilise ces transactions au coût amorti à la date de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres mis en pension restent inscrits à l'état de la situation financière consolidé. Les mises en pension et les prises en pension sont traitées comme des transactions de prêts et d'emprunts garantis.

COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au moment où une obligation de prestation unique est remplie ou progressivement au cours de la période pendant laquelle une obligation de prestation est remplie et que le client peut s'en prévaloir. La Société évalue ses ententes génératrices de produits des activités ordinaires pour déterminer si elle agit à titre de contrepartiste ou d'intermédiaire. Les principales catégories de produits tirés de contrats sont les suivantes :

Les produits tirés des commissions et des honoraires comprennent les produits générés par les services de courtage à la commission, qui sont comptabilisés à la date de transaction, et ceux générés par la vente de produits et services donnant droit à des honoraires, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les titres achetés aux fins des transactions liées aux clients sont présentés comme des pertes de facilitation nettes et comptabilisés après déduction des produits tirés des commissions. Les pertes de facilitation pour l'exercice clos le 31 mars 2020 ont été de 14,8 millions \$ (6,4 millions \$ en 2019). Les produits tirés des commissions sont comptabilisés au moment où l'obligation de prestation est remplie (à la date de transaction).

Les produits tirés des services de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. La prise ferme de titres constitue la seule obligation de prestation, et les produits sont comptabilisés au moment de la clôture de la transaction de prise ferme.

Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation courants qui sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle l'obligation de prestation est remplie. Ils comprennent également les produits tirés des activités de fusions et acquisitions, qui sont comptabilisés au moment où la transaction sous-jacente est pratiquement conclue aux termes du mandat et lorsqu'il est probable qu'il n'y aura pas d'ajustement à la baisse important des produits des activités ordinaires.

Les produits tirés de la négociation à titre de contrepartiste englobent les produits gagnés dans le cadre des transactions de négociation à titre de contrepartiste et sont exclus du champ d'application de l'IFRS 15.

Les produits d'intérêts sont constitués de l'intérêt gagné sur les comptes sur marge des particuliers, de l'intérêt gagné sur la trésorerie de la Société, de l'intérêt gagné sur la trésorerie livrée à l'appui des activités d'emprunt de titres et des dividendes gagnés sur les titres détenus. Les produits d'intérêts et de dividendes sont exclus du champ d'application de l'IFRS 15.

Les produits divers comprennent les profits ou les pertes de change, les produits tirés des services de courtage de correspondance et les produits tirés des honoraires.

MATÉRIEL ET AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX LOUÉS

Le matériel informatique, le mobilier et le matériel, et les aménagements des locaux loués sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé comme suit :

Matériel informatique	Méthode linéaire, sur la durée d'utilité
Mobilier et matériel	Méthode linéaire, sur la durée d'utilité
Aménagements des locaux loués	Méthode linéaire, sur la plus courte entre la durée d'utilité ou la durée des contrats de location respectifs

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie spécifique initialement comptabilisée sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation

d'un actif (calculé comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans les comptes de résultat consolidés au moment de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et les méthodes d'amortissement utilisées sont examinées chaque date de clôture et ajustées prospectivement, le cas échéant.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour la période considérée sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou qui leur sera versé. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour calculer les montants sont ceux qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un résultat imposable.

La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales de la Société à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions le cas échéant.

L'impôt exigible lié aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres et non dans les comptes de résultat consolidés.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable. Cette méthode exige que l'impôt différé reflète les effets de l'impôt différé attendu des différences temporaires à la date de clôture entre la valeur comptable des actifs et passifs aux fins des états financiers et leur base fiscale.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans le cas où ces différences sont générées par des placements dans des filiales si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles, le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et le report en avant de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles et le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées pourront être imputés. La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est revue à la date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de la totalité ou d'une partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont évalués chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires imposables dans le cas de placements dans des filiales où le passif d'impôt différé est généré par des profits non distribués et des écarts de change, la Société étant capable de contrôler la date à laquelle ces différences temporaires se résorberont. La Société ne prévoit pas ou n'a pas l'intention de prendre des mesures qui feraient en sorte que les différences temporaires se résorbent dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est passé à titre de charges ou de produits dans les comptes de résultat, sauf s'il concerne des éléments directement crédités dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est imputé directement aux capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et lorsque l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Taxe sur les ventes

Les produits des activités ordinaires, les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur les ventes, sauf si le montant de la taxe sur les ventes engagée n'est pas recouvrable auprès de l'administration fiscale. Dans ce cas, la taxe sur les ventes est comptabilisée à titre de partie du coût d'acquisition de l'actif ou à titre de partie d'un élément de la charge. Le montant net de la taxe sur les ventes recouvrable auprès de l'administration fiscale ou exigible par celle-ci est inclus dans les créances clients ou les dettes fournisseurs dans les états de la situation financière consolidés.

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les instruments de capitaux propres faisant partie du capital autorisé de la Société qui sont rachetés (actions autodétenues) sont comptabilisés au coût et déduits des capitaux propres. Cela comprend les actions détenues par l'entremise de fiducies pour les avantages du personnel, les prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis et les actions privilégiées détenues comme actions propres. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans les comptes de résultat au moment de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres de la Société. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, en cas de réémission, est comptabilisé dans le surplus d'apport. Les droits de vote liés aux actions autodétenues sont annulés par la Société et aucun dividende ne leur est attribué.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le résultat par action ordinaire après dilution reflète l'effet dilutif lié au régime d'intéressement à long terme, aux bons de souscription et aux autres régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions ainsi qu'aux débetures convertibles, selon la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions détermine le nombre d'actions ordinaires additionnelles en supposant que le nombre d'actions que la Société a attribué aux employés a été émis.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les employés (y compris les membres de la haute direction) de la Société reçoivent une rémunération sous forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, par lesquelles les employés rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (transactions réglées en instruments de capitaux propres). Les employés participants peuvent recevoir des unités d'actions temporairement inaccessibles (UATI) dont les droits sont généralement acquis sur trois ans. Ce programme est connu sous le nom de régime d'intéressement à long terme (le RILT ou le régime).

Les administrateurs indépendants reçoivent également, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions différées (UAD) qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (transactions réglées en trésorerie). Certains membres de la haute direction peuvent également recevoir, dans le cadre de leur rémunération, des options sur actions liées au rendement qui sont réglées en instruments de capitaux propres. À compter de l'exercice clos le 31 mars 2018, certains membres de la haute direction reçoivent, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions liées au rendement (UALR) qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (transactions réglées en trésorerie).

L'effet dilutif, le cas échéant, des options en cours et des paiements fondés sur des actions est pris en compte à titre de dilution additionnelle dans le calcul du résultat par action ordinaire après dilution.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Dans le cas des transactions réglées en instruments de capitaux propres, la Société évalue la juste valeur des attributions à base d'actions à la date d'attribution.

Les droits rattachés aux UATI émises aux termes du régime continueront d'être acquis après la cessation d'emploi, à condition que l'employé respecte certaines restrictions postérieures à l'emploi et ne se livre pas à certaines activités ayant trait à la concurrence ou à la sollicitation, tel qu'il est décrit dans le régime. En raison de ce changement, la Société a déterminé que les attributions ne répondent pas, en substance, au critère de condition de service, tel qu'il est défini par l'IFRS 2. Par conséquent, les UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement sont passées en charges au cours de la période pendant laquelle ces attributions sont réputées être gagnées, soit généralement l'exercice au cours duquel les attributions ont été octroyées ou l'exercice précédent dans le cas des attributions qui ont été octroyées après la fin de cet exercice, et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Pour certaines attributions, en général les attributions à l'embauche ou de maintien en poste, l'acquisition des droits est conditionnée par un emploi continu, et ces attributions sont par conséquent assujetties à une exigence de service continu. Par conséquent, la Société comptabilise graduellement les coûts de ces attributions à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Lorsqu'elle calcule la charge attribuable aux transactions réglées en instruments de capitaux propres, la Société estime le nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions d'instruments de capitaux propres dont les droits ne sont pas ultimement acquis.

Lorsque les droits sont acquis, le surplus d'apport est réduit du montant applicable et le capital social est augmenté du même montant.

Transactions réglées en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date de l'attribution. La juste valeur des UAD et des UALR est passée à titre de charge au moment de l'attribution, étant donné qu'il n'existe pas de conditions d'acquisition des droits (note 23). Le passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement au plus tard, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat.

PROVISIONS

Lorsque la Société a une obligation actuelle découlant d'un événement passé, des provisions sont comptabilisées s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La charge connexe aux provisions est présentée dans les comptes de résultat, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est actualisé au moyen d'un taux courant avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à ce passif. Lorsque les provisions sont actualisées, l'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Société sera responsable de l'obligation future par suite d'un événement passé lié aux questions juridiques et qu'il est possible de les estimer de façon raisonnable.

Provisions pour frais de restructuration

Les provisions pour frais de restructuration ne sont comptabilisées que lorsque les critères de comptabilisation sont pleinement respectés. Afin que les critères de comptabilisation soient respectés, la Société doit avoir en place un plan officiel détaillé quant à l'entreprise ou une partie de l'entreprise concernée, à l'emplacement et au nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes et un calendrier approprié. En outre, les employés touchés doivent aussi s'attendre valablement à ce que la restructuration ait cours ou que sa mise en œuvre ait commencé. La provision pour frais de restructuration inclut les frais de restructuration du personnel, les charges de réorganisation, les provisions pour contrats de location déficitaires, et la dépréciation du matériel et des aménagements des locaux loués.

CONTRATS DE LOCATION

À la date de début d'un contrat de location, un passif à l'égard des paiements de loyers et un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pour la durée du contrat sont comptabilisés. La charge d'intérêts sur l'obligation locative et la charge d'amortissement sur les actifs au titre de droits d'utilisation sont imputées dans les comptes de résultat et comptabilisées séparément.

FONDS DES CLIENTS

Les établissements de la Société au Royaume-Uni et en Europe détiennent des fonds pour le compte de leurs clients, conformément aux règles relatives aux fonds des clients de la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. Ces fonds et les passifs correspondants attribuables aux clients ne sont pas inclus dans les états de la situation financière consolidés, la Société n'étant pas leur détenteur réel. Les montants détenus pour le compte de clients à la date de clôture sont inclus à la note 27.

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de la Société est fondée sur les secteurs d'exploitation suivants : Marchés des capitaux Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et Non sectoriel et autres. Les activités de la Société ont été regroupées dans les régions suivantes : Canada, Royaume-Uni, Europe et Dubaï, Australie, États-Unis, et dans les Autres établissements à l'étranger, qui comprennent les activités en Asie. À compter de l'exercice considéré commençant le 1^{er} avril 2019, les Autres établissements à l'étranger, comprenant nos activités à Singapour, en Chine et à Hong Kong, ont été regroupés avec nos activités sur les marchés des capitaux au Canada et en Australie.

NOTE 06	Titres détenus et titres vendus à découvert			
	31 mars 2020		31 mars 2019	
	Titres détenus \$	Titres vendus à découvert \$	Titres détenus \$	Titres vendus à découvert \$
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	724 444 \$	688 400 \$	364 546 \$	262 720 \$
Actions et débetures convertibles	207 023	186 617	325 953	110 699
	931 467 \$	875 017 \$	690 499 \$	373 419 \$

Au 31 mars 2020, les titres de créance de sociétés et de gouvernements arrivaient à échéance de 2020 à 2098 (de 2019 à 2098 au 31 mars 2019) et portaient intérêt à des taux allant de 0,00 % à 14,00 % (de 0,00 % à 14,00 % au 31 mars 2019).

CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 mars 2020 et 2019, les catégories d'instruments financiers, autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et la dette bancaire, ainsi que les placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, détenues par la Société se présentaient comme suit :

	Juste valeur par le biais du résultat net		Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti		Total	
	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers								
Titres détenus	924 594	683 920	6 873	6 579	—	—	931 467	690 499
Montants à recevoir de courtiers en valeurs mobilières	—	—	—	—	2 036 876	1 498 516	2 036 876	1 498 516
Montants à recevoir des clients	—	—	—	—	696 644	530 933	696 644	530 933
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	—	—	—	—	388 376	328 528	388 376	328 528
Autres créances clients	—	—	—	—	153 945	298 687	153 945	298 687
Placements	6 287	3 993	—	—	—	—	6 287	3 993
Total des actifs financiers	930 881	687 913	6 873	6 579	3 275 841	2 656 664	4 213 595	3 351 156
Passifs financiers								
Titres vendus à découvert	875 017	373 419	—	—	—	—	875 017	373 419
Montants à payer à des courtiers en valeurs mobilières	—	—	—	—	1 618 004	1 166 550	1 618 004	1 166 550
Montants à payer à des clients	—	—	—	—	1 703 574	1 499 390	1 703 574	1 499 390
Autres dettes fournisseurs et charges à payer	—	—	—	—	351 873	457 825	351 873	457 825
Dette subordonnée	—	—	—	—	7 500	7 500	7 500	7 500
Débitures convertibles	—	—	—	—	128 322	127 225	128 322	127 225
Contrepartie différée	8 966	22 225	—	—	—	—	8 966	22 225
Contrepartie éventuelle	105 473	108 319	—	—	—	—	105 473	108 319
Billet payable	—	—	—	—	—	5 832	—	5 832
Autres passifs non courants	—	—	—	—	1 760	1 741	1 760	1 741
Emprunt bancaire	—	—	—	—	86 234	59 664	86 234	59 664
Total des passifs financiers	989 456	503 963	—	—	3 897 267	3 325 727	4 886 723	3 829 690

La Société n'a désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale en appliquant l'option de la juste valeur.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou présentée sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, telle qu'elle est décrite ci-dessous, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble :

Niveau 1 – cours sur un marché actif (qui ne sont pas ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur est directement ou indirectement observable)

Niveau 3 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur n'est pas observable)

Pour les instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Aux 31 mars 2020 et 2019, la Société détenait les catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur suivantes :

	31 mars 2020 \$	Juste valeur estimée		
		Niveau 1 \$	31 mars 2020 Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Titres détenus				
Titres de créance de sociétés	26 428 \$	— \$	26 428 \$	— \$
Titres de créance de gouvernements	698 016	244 526	453 490	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	724 444	244 526	479 918	—
Actions	206 043	139 916	63 130	2 997
Débiteures convertibles	980	—	980	—
Actions et débiteures convertibles	207 023	139 916	64 110	2 997
	931 467	384 442	544 028	2 997
Placements	6 287	—	—	6 287
	937 754	384 442	544 028	9 284
Titres vendus à découvert				
Titres de créance de sociétés	(1 800)	—	(1 800)	—
Titres de créance de gouvernements	(686 600)	(277 653)	(408 947)	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(688 400)	(277 653)	(410 747)	—
Actions	(186 617)	(168 826)	(17 791)	—
Débiteures convertibles	—	—	—	—
Actions et débiteures convertibles	(186 617)	(168 826)	(17 791)	—
	(875 017)	(446 479)	(428 538)	—
Contrepartie différée	(8 966)	—	—	(8 966)
Contrepartie éventuelle	(105 473)	—	—	(105 473)
	(989 456)	(446 479)	(428 538)	(114 439)

	31 mars 2019 \$	Juste valeur estimée		
		Niveau 1 \$	31 mars 2019 Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Titres détenus				
Titres de créance de sociétés	79 642 \$	— \$	79 642 \$	— \$
Titres de créance de gouvernements	284 904	49 946	234 958	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	364 546	49 946	314 600	—
Actions	325 683	262 641	62 991	51
Débiteures convertibles	270	—	270	—
Actions et débiteures convertibles	325 953	262 641	63 261	51
	690 499	312 587	377 861	51
Placements	3 993	—	—	3 993
	694 492	312 587	377 861	4 044
Titres vendus à découvert				
Titres de créance de sociétés	(6 613)	—	(6 613)	—
Titres de créance de gouvernements	(256 107)	(54 852)	(201 255)	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(262 720)	(54 852)	(207 868)	—
Actions	(110 699)	(94 797)	(15 902)	—
Débiteures convertibles	—	—	—	—
Actions et débiteures convertibles	(110 699)	(94 797)	(15 902)	—
	(373 419)	(149 649)	(223 770)	—
Contrepartie différée	(22 225)	—	—	(22 225)
Contrepartie éventuelle	(108 319)	—	—	(108 319)
	(503 963)	(149 649)	(223 770)	(130 544)

Variation des passifs financiers de niveau 3

Solde au 31 mars 2018	(59 705) \$
Ajout d'une contrepartie éventuelle dans le cadre des acquisitions de Jitneytrade Inc. et de Finlogik Inc.	(4 000)
Ajout d'une contrepartie différée dans le cadre des acquisitions de Jitneytrade Inc. et de Finlogik Inc.	(744)
Ajout d'une contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de McCarthy Taylor	(3 052)
Ajout d'une contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier	(53 044)
Ajout d'une contrepartie différée dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier	(13 261)
Règlement partiel d'une contrepartie différée dans le cadre de l'acquisition de Hargreave Hale Limited	1 470
Achat de placements	4 063
Réévaluation en fonction des fluctuations de change	1 773
Solde au 31 mars 2019	(126 500) \$
Ajout d'une contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Thomas Miller (note 13)	(14 769) \$
Changement à la contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Thomas Miller (note 13)	4 332
Achat de placements	488
Paiement d'une contrepartie différée dans le cadre de l'acquisition de Hargreave Hale	12 775
Reclassement d'une contrepartie différée dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier à titre de capitaux propres	13 091
Changement à la contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier	1 880
Variation de la juste valeur des titres détenus de niveau 3 au cours de l'exercice	2 985
Paiement d'une contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de McCarthy Taylor	1 720
Réévaluation en fonction des fluctuations de change	(1 157)
Solde au 31 mars 2020	(105 155) \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, par suite de l'évaluation de la contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier, la juste valeur de la contrepartie éventuelle a été révisée à la date d'acquisition, donnant lieu à une réduction du goodwill de 2,4 millions \$ (note 14).

En outre, un ajustement a été apporté à la juste valeur de la contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Thomas Miller (note 13) en raison de changements dans les conditions du marché. La charge a été comptabilisée dans les comptes de résultat pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Estimation de la juste valeur

i. Instruments financiers de niveau 2

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent les placements de la Société dans certains titres de créance de sociétés et de gouvernements, dans des titres de créance convertibles et dans des actions négociées hors Bourse. La juste valeur des titres de créance de sociétés et de gouvernements et des titres de créance convertibles classés au niveau 2 est établie à l'aide des cours du marché pour des actifs ou des passifs identiques dans des marchés où il n'y a pas de transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix. La Société examine régulièrement la fréquence et le volume des transactions au titre de ces instruments pour déterminer si l'information sur le prix est exacte.

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent également le placement de la Société dans Euroclear dont la juste valeur estimée s'élevait à 6,9 millions \$ (4,4 millions €) au 31 mars 2020 (6,6 millions \$ (4,4 millions €) au 31 mars 2019). La juste valeur actuelle est déterminée au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur des transactions récentes de rachat d'actions. Ce placement est classé comme étant un actif financier évalué à la JVAERG.

ii. Instruments financiers de niveau 3

Détenus à des fins de transaction

La juste valeur des placements de niveau 3 classés comme détenus à des fins de transaction est déterminée par la Société au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur les informations jugées fiables par la Société, et elle constitue la meilleure estimation de la juste valeur facilement disponible. Les prix des placements détenus à des fins de transaction sont définis soit en fonction du dernier cours négocié, soit en fonction du dernier cours vendeur ou, si ces prix sont considérés comme étant périmés, la Société obtient des informations fondées sur certaines demandes de renseignements, sur des transactions récentes ou sur de nouvelles émissions en attente. La juste valeur des placements de niveau 3 détenus à des fins de transaction au 31 mars 2020 s'établissait à 3,0 millions \$ (0,1 million \$ au 31 mars 2019).

Au 31 mars 2020, la Société détenait des placements de 5,8 millions \$ (4,0 millions \$ au 31 mars 2019) dans Family Office Network et dans Capital Markets Gateway, qui ont été classés comme instruments financiers de niveau 3 étant donné que leur évaluation ne s'appuie pas sur des données observables ou des indicateurs du marché. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société a également réalisé un placement de 0,5 million \$ dans Castle Ridge Asset Management Limited., qui a aussi été classé comme instrument financier de niveau 3 (note 10).

Les passifs financiers de niveau 3 comprennent également la contrepartie différée et la contrepartie éventuelle incluses dans le total du prix des acquisitions de Hargreave Hale, de Jitneytrade, de McCarthy Taylor, de Petsky Prunier et de Thomas Miller. La juste valeur de ces passifs financiers s'approchait de leur valeur comptable au 31 mars 2020.

Il est possible que les critères d'évaluation de la juste valeur énoncés précédemment ne soient pas représentatifs de la valeur nette de réalisation ou des valeurs futures. De plus, la Société estime que ses méthodes d'évaluation sont appropriées et conformes à celles qui devraient être utilisées par un participant au marché.

GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Le risque de crédit est lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux montants nets à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières et aux créances clients. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, compte non tenu de toute garantie détenue ou de tout rehaussement de crédit, correspondait à la valeur comptable des actifs financiers présentée dans les états financiers consolidés audités de la Société aux 31 mars 2020 et 2019.

Le risque de crédit découle surtout des activités de négociation pour les particuliers et des comptes sur marge des particuliers. Afin de réduire au minimum son exposition, la Société applique certaines normes en matière de solvabilité et certaines limites quant aux transactions, et elle exige le règlement au comptant des transactions sur titres ou le règlement à la livraison. Les transactions sur marge sont garanties par les titres dans les comptes clients conformément aux limites établies par les organismes de réglementation pertinents et sont soumises aux procédés d'examen du crédit et de contrôle quotidien de la Société. La direction surveille la recouvrabilité des créances clients et évalue le montant de la provision pour créances douteuses. Les créances clients impayées devraient être recouvrables à moins d'un an. Au 31 mars 2020, la Société avait comptabilisé une provision pour créances douteuses de 8,9 millions \$ (4,2 millions \$ au 31 mars 2019) (note 9).

La Société est aussi exposée au risque que les contreparties aux transactions ne remplissent pas leurs obligations. Les contreparties sont composées surtout de courtiers en valeurs mobilières, d'agences de compensation, de banques et d'autres institutions financières. La Société ne se fie pas entièrement aux notes attribuées par les agences de notation de crédit pour évaluer les risques de contrepartie. La Société atténue le risque de crédit en effectuant ses propres évaluations diligentes des contreparties, en obtenant et en analysant l'information concernant la structure des instruments financiers, et en demeurant au fait des nouveautés sur le marché. La Société gère également ce risque en effectuant des examens de crédit réguliers afin d'évaluer la solvabilité, en examinant la concentration des titres et des emprunts, en détenant et en évaluant à la valeur du marché la garantie de certaines transactions et en agissant par l'entremise d'organismes de compensation offrant des garanties d'exécution.

Aux 31 mars 2020 et 2019, la concentration la plus importante de la Société par type de contrepartie était auprès d'institutions financières et de clients institutionnels. La direction est d'avis que les transactions se font dans le cours normal des affaires et ne prévoit aucune perte importante découlant de la non-exécution.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La direction de la Société est responsable de passer en revue les sources de liquidités afin de s'assurer que les fonds sont rapidement disponibles pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance, et de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour soutenir ses stratégies commerciales et la croissance de ses activités. Les activités de la Société nécessitent des capitaux aux fins des activités d'exploitation et de la réglementation. Les actifs courants figurant dans les états de la situation financière de la Société sont très liquides. La plupart des positions liées aux titres détenus sont facilement négociables, et toutes ces positions sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances clients sont généralement garanties par des titres facilement négociables et font l'objet d'un examen quotidien pour déceler toute baisse de valeur et déterminer leur recouvrabilité. Les montants à recevoir des courtiers et à payer à ceux-ci ont trait à des transactions ouvertes à court terme qui se règlent généralement dans le cycle normal de règlement de deux jours, à des titres garantis qui sont empruntés ou prêtés dans le cadre de transactions qui peuvent être conclues à vue en quelques jours, et à des soldes pour le compte des remisiers qui représentent les soldes nets liés à leurs comptes clients. Des renseignements supplémentaires sur les objectifs de la Société en matière de structure du capital et de gestion du capital figurent à la note 26.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers détenus par la Société respectivement aux 31 mars 2020 et 2019 :

Passif financier	Valeur comptable \$		Échéance contractuelle
	31 mars 2020	31 mars 2019	
Billet payable	— \$	5 832 \$	Février 2020
Dette bancaire	—	9 639	Remboursable à vue
Titres vendus à découvert	875 017	373 419	Remboursable à vue
Dette subordonnée ¹	7 500	7 500	Remboursable à vue ¹
Dettes fournisseurs et charges à payer	3 673 451	3 123 765	Remboursable à moins d'un an
Tranche à court terme de l'emprunt bancaire	7 042	9 294	Remboursable à moins d'un an
Tranche à court terme de la contrepartie éventuelle	57 859	—	Exercice 2021
Tranche à long terme de l'emprunt bancaire	79 192	50 370	De l'exercice 2021 à l'exercice 2023
Tranche à long terme de la contrepartie éventuelle	47 614	108 319	De l'exercice 2021 à l'exercice 2023
Contrepartie différée	8 966	22 225	De l'exercice 2021 à l'exercice 2023
Autres passifs non courants	1 760	1 741	Mars 2023
Débitures convertibles	128 322	127 225	Remboursable en décembre 2023

1) Sous réserve de l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients et des dettes fournisseurs et charges à payer s'approche de leur valeur comptable et sera payée dans les douze mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché. La Société répartit le risque de marché entre trois catégories : le risque lié à la juste valeur, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque lié à la juste valeur

Lorsqu'elle participe à des activités de prise ferme, la Société peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider son engagement en dessous du prix d'achat convenu. La Société est également exposée au risque lié à la juste valeur du fait de ses activités de négociation de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'instruments financiers dérivés à titre de contrepartiste. Les titres à la juste valeur sont évalués aux cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles, et les variations de la juste valeur influent sur les résultats au fur et à mesure qu'elles surviennent. Le risque lié à la juste valeur découle également de la possibilité que les fluctuations des cours du marché influent sur la valeur des titres que la Société détient à titre de garanties des comptes sur marge des clients. La Société réduit son exposition au risque lié à la juste valeur au moyen de contrôles visant à limiter les niveaux de concentration et l'utilisation de capitaux dans ses comptes de négociation de stocks, ainsi que de procédés de contrôle des comptes sur marge.

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat net respectivement aux 31 mars 2020 et 2019. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2020			31 mars 2019		
	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net
Instruments financiers						
Actions et débiteures convertibles détenues	200 150 \$	8 576 \$	(8 576) \$	319 374 \$	11 338 \$	(11 338) \$
Actions et débiteures convertibles vendues à découvert	(186 617)	(7 997)	7 997	(110 699)	(3 930)	3 930

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes et qu'il n'y a pas de perte de valeur permanente. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2020			31 mars 2019		
	Valeur comptable \$	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global \$	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global \$	Valeur comptable \$	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global \$	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global \$
Instruments financiers						
Actions comprises dans les titres détenus	6 873	0,3	(0,3)	6 579	0,7	(0,7)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs des instruments financiers détenus par la Société. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, à sa dette bancaire, à la tranche à revenu fixe des titres détenus et des titres vendus à découvert, au montant net des soldes de clients, aux soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie et aux montants nets des soldes des courtiers en valeurs mobilières, ainsi qu'à sa dette subordonnée et à son emprunt bancaire. La Société tente de limiter et de surveiller son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes dans des titres à revenu fixe, des soldes de clients, des activités de prêt et d'emprunt de titres et des emprunts à court terme. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt. Les contrats à terme standardisés sont inclus dans les titres négociables détenus, nets des titres négociables vendus à découvert, aux fins du calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt.

L'échéance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est inférieure à trois mois. Les soldes nets des débiteurs (crédeurs) des clients donnent lieu à un produit (une charge) au titre des intérêts fondé(e) sur un taux d'intérêt variable. La dette subordonnée porte intérêt au taux préférentiel majoré de 4,0 %, payable mensuellement.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur les soldes aux 31 mars 2020 et 2019 aurait sur le résultat net pour les exercices clos à ces dates respectivement. Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux d'intérêt correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2020			31 mars 2019		
	Valeur comptable Actif (passif) \$	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net \$	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹ \$	Valeur comptable Actif (passif) \$	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net \$	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹ \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets de la dette bancaire	997 111 \$	8 545 \$	(8 545) \$	811 100 \$	5 759 \$	(5 759) \$
Titres négociables détenus, nets des titres négociables vendus à découvert	56 450	484	(484)	317 080	2 251	(2 251)
Créditeurs des clients, montant net	(1 006 930)	(8 629)	8 629	(968 457)	(6 876)	6 876
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	388 376	3 328	(3 328)	328 528	2 333	(2 333)
Solde auprès de courtiers en valeurs mobilières, montant net	418 872	3 590	(3 590)	331 966	2 357	(2 357)
Dette subordonnée	(7 500)	(64)	64	(7 500)	(53)	53
Billet payable	—	—	—	(5 832)	(41)	41
Emprunt bancaire	(86 234)	(739)	739	(59 664)	(424)	424

1) Sous réserve d'un plancher de zéro.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que toute fluctuation des taux de change entraîne des pertes. Le principal risque de change auquel la Société est exposée découle de son placement dans ses filiales des États-Unis, de l'Australie, et du Royaume-Uni et de l'Europe. Les comptes de ces filiales sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture. Toute fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling ou au dollar australien entraînera une variation des profits latents (pertes latentes) à la conversion des comptes des établissements à l'étranger, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Toutes les filiales peuvent aussi détenir des instruments financiers en monnaies autres que leur monnaie fonctionnelle et, par conséquent, toute fluctuation des taux de change aura une incidence sur les profits et les pertes de change inscrits au compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimative qu'une variation de 5 % de la valeur des monnaies étrangères aurait sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global, lorsque l'exposition à ces monnaies étrangères est importante. L'analyse suppose

que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux de change correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2020 :

Devise	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net \$	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net \$	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global \$	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global \$
Dollar américain	(1 261) \$	1 261 \$	13 100 \$	(13 100) \$
Livre sterling	(509)	509	27 998	(27 998)
Dollar australien	(104)	104	2 918	(2 918)

Au 31 mars 2019 :

Devise	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net \$	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net \$	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global \$	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global \$
Dollar américain	(1 101) \$	1 101 \$	11 709 \$	(11 709) \$
Livre sterling	(1 221)	1 221	27 155	(27 155)
Dollar australien	néant	néant	1 767	(1 767)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change. Tous les instruments financiers dérivés devraient être réglés dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Contrats de change à terme

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2020 étaient les suivants :

	Notionnel (en millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	2,1 \$ US	1,42 \$ (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2020	0,1 \$
Pour acheter des dollars américains	0,8 \$ US	1,42 \$ (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2020	(0,1) \$

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2019 étaient les suivants :

	Notionnel (en millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	0,2 \$ US	1,34 \$ (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2019	0 \$
Pour acheter des dollars américains	5,7 \$ US	1,34 \$ (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2019	(9) \$

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity de la Société au Royaume-Uni et en Europe se charge de la négociation de contrats de change à terme pour le compte de ses clients et de conclure des contrats correspondants avec les contreparties. La Société n'a pas d'exposition nette importante, en supposant que les contreparties ne manquent pas à leurs obligations. Les contrats de change à terme sont principalement libellés en livres sterling, en dollars américains ou en euros. Au 31 mars 2020, leur échéance moyenne pondérée était de 60 jours (77 jours au 31 mars 2019). Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme ainsi que le notionnel de ces contrats à terme respectivement aux 31 mars 2020 et 2019. La juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme est incluse dans les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs.

	31 mars 2020			31 mars 2019		
	Actifs	Passifs	Notionnel	Actifs	Passifs	Notionnel
Contrats de change à terme	587 \$	560 \$	25 461 \$	1 124 \$	1 011 \$	102 052 \$

CONTRATS À TERME STANDARDISÉS

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations qui sont des contrats d'achat ou de vente d'un montant standardisé d'une obligation du gouvernement du Canada sous-jacente, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles de faire l'objet d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Au 31 mars 2020, le notionnel des contrats à terme standardisés sur des obligations en cours s'établissait à une position acheteur de 29,9 millions \$ (0,1 million \$ au 31 mars 2019).

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie également des contrats à terme standardisés sur des bons du Trésor américain afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Aux 31 mars 2020 et 2019, il n'y avait aucun contrat à terme standardisé sur des bons du Trésor américain en cours.

La juste valeur de tous les contrats à terme standardisés dont il est question ci-dessus est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance et est incluse dans les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer. Les profits et les pertes réalisés et latents ayant trait à ces contrats sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période considérée.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Ces transactions sont entièrement garanties et sont assujetties quotidiennement à des appels de marge pour combler toute insuffisance entre la valeur de marché du titre donné et la somme reçue en garantie. Ces transactions sont garanties par des espèces ou des titres, y compris des bons du trésor et des obligations gouvernementales, et sont comptabilisées dans les créances clients et les dettes fournisseurs. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable. Au 31 mars 2020, les taux variables s'établissaient dans une fourchette de 0,00 % à 0,19 % (de 1,25 % à 1,61 % au 31 mars 2019).

	Trésorerie		Titres détenus	
	Prêtée ou livrée en garantie \$	Empruntée ou reçue en garantie \$	Prêtés ou livrés en garantie \$	Empruntés ou reçus en garantie \$
31 mars 2020	191 244 \$	119 070 \$	136 163 \$	195 673 \$
31 mars 2019	314 448	45 328	66 239	407 561

DETTE BANCAIRE

La Société contracte des emprunts à vue ou des positions à découvert surtout pour faciliter le processus de règlement des titres pour ses propres transactions sur titres et pour celles des clients. La dette bancaire est garantie par des titres non réglés des clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2020, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de néant (9,6 millions \$ au 31 mars 2019 (5,5 millions £)).

EMPRUNT BANCAIRE

Une filiale de la Société a obtenu une facilité de crédit de premier rang de 40,0 millions £ pour financer une partie de la contrepartie au comptant pour l'acquisition de Hargreave Hale. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société a obtenu un financement supplémentaire de 17,0 millions £ sur son emprunt dans le cadre de l'acquisition de Thomas Miller. Au 31 mars 2020, la Société avait un solde impayé de 49,0 millions £ (86,2 millions \$) (34,3 millions £ (59,7 millions \$) au 31 mars 2019), déduction faite des remboursements de capital et des frais de financement non amortis. L'emprunt est remboursable par versements de capital et d'intérêts sur une période de quatre ans et vient à échéance en septembre 2023. L'emprunt est assorti d'un taux d'intérêt annuel variable actuellement fixé à 2,6584 % au 31 mars 2020 (taux annuel de 2,9646 % au 31 mars 2019).

AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT

Compte non tenu de l'emprunt bancaire lié à l'acquisition de Hargreave Hale et de Thomas Miller décrit précédemment, les filiales de la Société disposent également d'autres facilités de crédit auprès de banques au Canada et au Royaume-Uni pour un total de 653,7 millions \$ (683,2 millions \$ au 31 mars 2019). Ces facilités de crédit, constituées d'emprunts remboursables à vue, de lettres de crédit et de facilités de découvert d'un jour, sont garanties par des titres non réglés de clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2020, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de néant (9,6 millions \$ au 31 mars 2019).

Une filiale de la Société a également fourni des lettres de crédit de soutien garanties irrévocables d'une institution financière totalisant 3,3 millions \$ (2,3 millions \$ US) (2,8 millions \$ (2,1 millions \$ US) au 31 mars 2019) à titre de garantie de location pour ses locaux loués à New York. Aux 31 mars 2020 et 2019, aucun solde n'était impayé en vertu de ces lettres de crédit de soutien.

NOTE 08 Participations dans d'autres entités

Le 21 octobre 2019, la Société, par l'intermédiaire de sa filiale détenue à 80 %, a conclu l'acquisition précédemment annoncée de la totalité des actions émises de Patersons Securities Limited (renommée Canaccord Genuity Financial Limited) (note 13).

La Société détenait 80 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. et, par l'entremise de ces actions, une participation indirecte de 80 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited et Canaccord Genuity Financial Limited au 31 mars 2020 (80 % au 31 mars 2019). Canaccord Genuity (Australia) Limited (CGAL) mène ses activités au sein du secteur Marché des capitaux et Canaccord Genuity Financial Limited (CGFL), au sein du secteur Gestion de patrimoine. Comme il est indiqué à la note 26, CGAL et CGFL sont réglementées par l'Australian Securities and Investments Commission.

Pour l'exercice 2020, CGAL et CGFL ont affiché un résultat net total de 0,4 million \$ (résultat net de 1,6 million \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019). Au 31 mars 2020, le cumul des participations ne donnant pas le contrôle s'établissait à 0,2 million \$ (2 millions \$ au 31 mars 2019). Les informations financières résumées des sociétés australiennes consolidées, y compris le goodwill à l'acquisition et les ajustements de consolidation, compte non tenu des éliminations intersociétés, sont présentées ci-après.

Le tableau qui suit est un résumé du compte de résultat pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019 :

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Produits des activités ordinaires	62 332 \$	31 366 \$
Charges	62 084	29 674
Résultat avant impôt sur le résultat	248	1 692
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	(135)	117
Résultat net	383	1 575
Attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	319	523
Participations ne donnant pas le contrôle	64	1 052
Total du résultat global	8 070	5 254
Attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	6 859	3 630
Participations ne donnant pas le contrôle	1 211	1 624
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	1 510	2 724

Le tableau qui suit est un résumé de l'état de la situation financière aux 31 mars 2020 et 2019 :

	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Actifs courants	59 399 \$	48 047 \$
Actifs non courants	29 223	980
Passifs courants	36 730	16 922
Passifs non courants	9 628	1 670

Le tableau qui suit est un résumé de l'information sur les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019 :

	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	28 508 \$	9 520 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(11 433)	(2 359)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 714)	(144)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie	(3 118)	(38)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	11 243 \$	6 979 \$

NOTE 09**Créances clients et dettes fournisseurs et charges à payer****CRÉANCES CLIENTS**

	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Courtiers en valeurs mobilières	2 036 876 \$	1 498 516 \$
Clients	696 644	530 933
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	388 376	328 528
Autres	153 945	298 687
	3 275 841 \$	2 656 664 \$

DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Courtiers en valeurs mobilières	1 618 004 \$	1 166 550 \$
Clients	1 703 574	1 499 390
Autres	351 873	457 825
	3 673 451 \$	3 123 765 \$

Les montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci comprennent les soldes des transactions de prise en pension et de mise en pension de titres, les titres prêtés et empruntés, ainsi que les soldes liés aux contreparties des courtiers.

Les achats de titres des clients se font en trésorerie ou sur marge. Dans le cas des titres achetés sur marge, la Société accorde un prêt au client pour l'achat de titres, en prenant en garantie les titres achetés ou d'autres titres dans le compte du client. Les montants des prêts aux clients sont limités par les règlements sur les marges de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et d'autres organismes de réglementation, et sont soumis aux procédés d'examen de crédit et de contrôle quotidien de la Société.

Les montants à recevoir des clients ou à verser à ces derniers sont exigibles à la date de règlement de la transaction. Les prêts sur marge sont remboursables à vue et sont garantis par les actifs dans les comptes des clients. L'intérêt sur les prêts sur marge et sur les montants à verser aux clients est fondé sur un taux variable (respectivement de 5,45 % à 6,25 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2020; respectivement de 6,95 % à 8,50 % et de 0,00 % à 0,95 % au 31 mars 2019).

Au 31 mars 2020, la provision pour créances douteuses était de 8,9 millions \$ (4,2 millions \$ au 31 mars 2019). Voir ci-dessous pour les fluctuations de la provision pour créances douteuses :

Solde au 31 mars 2018	3 363 \$
Charge pour l'exercice	5 378
Recouvrements	(4 264)
Sorties du bilan	(149)
Change	(170)
Solde au 31 mars 2019	4 158 \$
Charge pour l'exercice	8 676
Recouvrements	(1 833)
Sorties du bilan	(2 104)
Change	(36)
Solde au 31 mars 2020	8 861 \$

NOTE 10**Placements**

	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence	3 818 \$	2 231 \$
Placements détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	6 287	3 993
	10 105 \$	6 224 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a acquis 833 333 unités de catégorie B de Canaccord Genuity Growth Corp. (CGGC) à un prix de 3,00 \$ l'unité pour un montant de 2,5 millions \$. CGGC était une société d'acquisition à vocation spécifique constituée aux fins de l'acquisition d'une ou de plusieurs sociétés. Le 26 avril 2019, CGGC a annoncé la conclusion d'une transaction admissible avec Columbia Care LLC et CGGC a été renommée « Columbia Care Inc. ». La Société n'est plus réputée exercer une influence notable sur les activités de Columbia Care. Par conséquent, le placement dans Columbia Care est comptabilisé comme un actif financier évalué à la JVRN et inclus dans les titres détenus de l'état de la situation financière consolidé au 31 mars 2020.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a acquis 1 334 001 unités de catégorie B de Canaccord Genuity Growth II Corp. (CGGII) à un prix de 3,00 \$ l'unité pour un montant de 4,0 millions \$. CGGII est une société d'acquisition à vocation spécifique constituée aux fins de l'acquisition d'une ou de plusieurs sociétés. Chaque unité de catégorie B comprend une action de catégorie B et un bon de souscription.

La Société détient une participation de 23,5 % dans CGGII et est réputée exercer une influence notable sur les activités de CGGII. Par conséquent, le placement dans CGGII est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, la quote-part de la Société de la perte nette de CGGII a été de 0,2 million \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a acquis 15 180 parts comportant des droits de vote proportionnels du capital de Subversive Real Estate Acquisition REIT LP (Subversive) pour un montant de 0,01 \$. Au 31 mars 2020, la Société n'exerçait pas une influence notable sur les activités de Subversive et le placement a été comptabilisé comme un actif financier évalué à la JVRN.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, détenait 8 889 actions privilégiées de série A de Family Office Networks Inc. (FON) à un prix de 112,50 \$ l'action pour un montant de 1,0 million \$ US (1,4 million \$) (1,0 million \$ US (1,3 million \$) au 31 mars 2019). En outre, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, détenait un placement dans Capital Markets Gateway Inc. (CMG) d'un montant de 3,1 millions \$ US (4,4 millions \$) (2,0 millions \$ US (2,7 millions \$) au 31 mars 2019). La Société n'est pas réputée exercer une influence notable sur les activités de FON et de CMG. Par conséquent, les placements dans FON et dans CMG étaient comptabilisés comme des actifs financiers évalués à la JVRN et inclus dans les placements dans l'état de la situation financière consolidé au 31 mars 2020.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société a acquis 37 actions privilégiées de catégorie C de Castle Ridge Asset Management Limited (CRAML) pour un montant de 0,5 million \$. La Société n'est pas réputée exercer une influence notable sur les activités de CRAML. Par conséquent, le placement dans CRAML était comptabilisé comme un actif financier évalué à la JVRN et inclus dans les placements dans l'état de la situation financière consolidé au 31 mars 2020.

NOTE 11

Matériel et aménagements des locaux loués

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
31 mars 2020			
Matériel informatique	24 072 \$	21 730 \$	2 342 \$
Mobilier et matériel	29 672	26 256	3 416
Aménagements des locaux loués	89 897	70 795	19 102
	143 641	118 781	24 860
31 mars 2019			
Matériel informatique	19 068	15 789	3 279
Mobilier et matériel	26 918	21 407	5 511
Aménagements des locaux loués	86 492	69 490	17 002
	132 478	106 686	25 792

	Matériel informatique \$	Mobilier et matériel \$	Aménagements des locaux loués \$	Total \$
Coût				
Solde au 31 mars 2018	19 929 \$	26 265 \$	86 533 \$	132 727 \$
Acquis dans le cadre d'acquisitions	—	—	329	329
Ajouts	1 608	804	1 970	4 382
Cessions	(1 855)	—	(1 695)	(3 550)
Change	(614)	(151)	(645)	(1 410)
Solde au 31 mars 2019	19 068 \$	26 918 \$	86 492 \$	132 478 \$
Acquis dans le cadre d'acquisitions (note 13)	4 700	2 009	1 141	7 850
Ajouts	986	724	4 643	6 353
Cessions	(1 628)	(19)	—	(1 647)
Change	946	40	(2 379)	(1 393)
Solde au 31 mars 2020	24 072 \$	29 672 \$	89 897 \$	143 641 \$

	Matériel informatique \$	Mobilier et matériel \$	Aménagements des locaux loués \$	Total \$
Amortissement et dépréciation cumulés				
Solde au 31 mars 2018	13 350 \$	20 237 \$	68 173 \$	101 760 \$
Amortissement	3 523	1 297	2 683	7 503
Cessions	(699)	—	(1 676)	(2 375)
Change	(385)	(127)	310	(202)
Solde au 31 mars 2019	15 789 \$	21 407 \$	69 490 \$	106 686 \$
Acquis dans le cadre d'acquisitions (note 13)	4 241	1 865	1 118	7 224
Amortissement	2 314	1 413	3 187	6 914
Cessions	(930)	(19)	—	(949)
Change	316	1 590	(3 000)	(1 094)
Solde au 31 mars 2020	21 730 \$	26 256 \$	70 795 \$	118 781 \$

La valeur comptable de toute immobilisation corporelle temporairement inutilisée n'était pas considérée comme étant importante aux 31 mars 2020 et 2019.

NOTE 12 Actifs au titre de droits d'utilisation
Coût

Solde comptabilisé à l'adoption de l'IFRS 16	112 744 \$
Ajouts	4 927
Acquisition (note 13)	8 329
Change	3 000
Au 31 mars 2020	129 000 \$
Amortissement	
Solde comptabilisé à l'adoption de l'IFRS 16	—
Charge pour l'exercice	22 866
Au 31 mars 2020	22 866
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	106 134 \$

NOTE 13 Regroupements d'entreprises
i) Patersons Securities Limited

Le 21 octobre 2019, la Société, par l'intermédiaire de sa filiale détenue à 80 %, a conclu l'acquisition de Patersons Securities Limited (Patersons). Patersons (renommée Canaccord Genuity Financial Limited) offre une gamme étendue de services en matière de gestion de placements, de planification financière, de conseils de courtage et d'exécution à des investisseurs bien nantis de l'Australie. La contrepartie au comptant de 25,0 millions \$ AU (22,6 millions \$ CA) a été versée à la clôture.

Le prix d'acquisition préliminaire, déterminé par la juste valeur de la contrepartie versée à la date d'acquisition et la juste valeur de l'actif net acquis à la date d'acquisition, se présente comme suit :

Contrepartie payée

Trésorerie	22 551 \$
Actif net acquis	
Trésorerie	11 118 \$
Créances clients	5 769
Titres détenus	2 988
Actifs d'impôt différé	5 152
Actifs au titre de droits d'utilisation	8 329
Autres actifs corporels	1 388
Passifs	(19 511)
Immobilisations incorporelles identifiables	6 529
Passif d'impôt différé lié aux immobilisations incorporelles identifiables	(1 958)
Goodwill	2 747
	22 551 \$

Des immobilisations incorporelles identifiables de 6,5 millions \$ ont été comptabilisées et sont liées aux relations clients et au portefeuille de contrats. Le goodwill de 2,7 millions \$ représente la valeur des synergies attendues de l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Les montants ci-dessus compris dans la répartition du prix d'acquisition sont préliminaires. Le prix d'acquisition et la juste valeur de l'actif net acquis de Patersons sont des estimations qui ont été faites par la direction au moment de la préparation des présents états financiers consolidés audités à partir des informations alors disponibles. Des modifications peuvent être apportées à ces montants ainsi qu'à la détermination des immobilisations incorporelles et à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée et déterminée. Les montants fondés sur des estimations sont susceptibles de changer au cours de la période de douze mois suivant la date d'acquisition.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, les frais connexes à l'acquisition engagés par la Société dans le cadre de l'acquisition de Patersons ont totalisé 1,6 million \$, et comprennent essentiellement des honoraires professionnels. En outre, des frais de restructuration de 0,8 million \$ ayant trait à certains coûts immobiliers ainsi qu'à certains coûts d'intégration ont été comptabilisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Les produits des activités ordinaires et la perte nette affichés par Patersons, y compris les frais connexes à l'acquisition, se sont élevés respectivement à 21,4 millions \$ et 0,4 million \$ depuis la date d'acquisition.

Si Patersons avait été consolidée à compter du 1^{er} avril 2019, à l'état du résultat consolidé, les produits des activités ordinaires et le résultat net consolidés auraient été respectivement d'environ 1,3 milliard \$ et 87,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Ces chiffres sont fondés sur les résultats historiques qui ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur.

ii) Thomas Miller Wealth Management Limited et Thomas Miller Investment (Isle of Man) Limited

Le 1^{er} mai 2019, la Société a conclu l'acquisition de Thomas Miller Wealth Management Limited et des activités de gestion des placements des particuliers de Thomas Miller Investment (Isle of Man) Limited (collectivement, Thomas Miller). Thomas Miller offre des services de planification financière et de gestion de placements aux particuliers, aux fiducies, aux organismes de bienfaisance et aux sociétés du Royaume-Uni. À la contrepartie initiale en espèces de 18,5 millions £ (32,5 millions \$ CA) s'ajoute une contrepartie éventuelle pouvant atteindre 9,5 millions £ (16,7 millions \$ CA) qui sera payable sur une période de trois ans après la conclusion de l'acquisition et sous réserve de l'atteinte de cibles de rendement fondées sur les produits des activités ordinaires et les actifs pour le compte des clients. Une contrepartie différée de 0,7 million £ (1,2 million \$ CA) a également été payée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020. Dans le cadre de cette acquisition, un montant supplémentaire de 17,0 millions £ (29,9 millions \$ CA au 31 mars 2020) a été prélevé sur la facilité de crédit bancaire existante de la Société.

Le prix d'acquisition préliminaire, déterminé par la juste valeur de la contrepartie versée à la date d'acquisition et la juste valeur de l'actif net acquis à la date d'acquisition, se présente comme suit :

Contrepartie payée	
Trésorerie	32 458 \$
Contrepartie différée	1 211
Contrepartie éventuelle	14 769
	48 438 \$
Actif net acquis	
Trésorerie	4 824 \$
Créances clients	2 764
Autres actifs corporels	1 052
Passifs	(4 877)
Immobilisations incorporelles identifiables	32 484
Passif d'impôt différé lié aux immobilisations incorporelles identifiables	(4 088)
Goodwill	16 279
	48 438 \$

Des immobilisations incorporelles identifiables de 32,5 millions \$ ont été comptabilisées et comprennent les relations clients. Le goodwill de 16,3 millions \$ représente la valeur des synergies attendues de l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

La direction a estimé que la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à cette acquisition peut atteindre 8,4 millions £ à la date d'acquisition. Au 31 mars 2020, un ajustement a été apporté à la juste valeur de la contrepartie éventuelle en raison de changements dans les conditions du marché. L'ajustement a été comptabilisé dans les comptes de résultat pour l'exercice clos le 31 mars 2020 (note 7). La contrepartie éventuelle sera payable sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Elle doit être réglée au comptant et constitue un passif financier. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle seront comptabilisées dans le compte de résultat. Le calcul de la juste valeur est fonction des flux de trésorerie actualisés, et l'hypothèse clé qui a une incidence sur la juste valeur concerne la probabilité d'atteinte des mesures de la performance.

Les montants ci-dessus compris dans la répartition du prix d'acquisition sont préliminaires. Le prix d'acquisition et la juste valeur de l'actif net acquis de Thomas Miller sont des estimations qui ont été faites par la direction au moment de la préparation des présents états financiers consolidés audités à partir des informations alors disponibles. Des modifications peuvent être apportées à ces montants ainsi qu'à la détermination des immobilisations incorporelles et à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée et déterminée. Les montants fondés sur des estimations sont susceptibles de changer au cours de la période de douze mois suivant la date d'acquisition.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, les frais connexes à l'acquisition engagés par la Société dans le cadre de l'acquisition de Thomas Miller ont totalisé 1,5 million \$. Ils comprennent essentiellement des honoraires professionnels et des coûts salariaux.

Les produits des activités ordinaires et la perte nette affichés par Thomas Miller, y compris les frais connexes à l'acquisition, se sont élevés respectivement à 8,5 millions \$ et 1,7 million \$ depuis la date d'acquisition.

Si Thomas Miller avait été consolidée à compter du 1^{er} avril 2019, à l'état du résultat consolidé, les produits des activités ordinaires et le résultat net consolidés auraient été respectivement d'environ 1,2 milliard \$ et 87 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Ces chiffres sont fondés sur les résultats historiques qui ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur.

Jitneytrade Inc. et Finlogik Inc.

Le 6 juin 2018, la Société a conclu l'acquisition de Jitneytrade Inc. et de Finlogik Inc. directement et indirectement par l'acquisition de Finlogik Capital Inc. (collectivement, Jitneytrade). La répartition préliminaire du prix d'acquisition est présentée dans les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 mars 2019. La Société a terminé son analyse au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 et a conclu qu'aucune modification n'était requise à la répartition du prix d'acquisition.

NOTE 14

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles identifiables										
	Goodwill \$	Marques (durée indéterminée) \$	Marques \$	Relations clients \$	Technologie \$	Ententes de non-concurrence \$	Permis de négociation \$	Gestion de fonds \$	Portefeuille de contrats	Contrats de location avantageux	Total \$
Montant brut											
Solde au 31 mars 2018	580 606 \$	44 930 \$	— \$	123 174 \$	35 401 \$	14 153 \$	196 \$	40 238 \$	— \$	— \$	258 092 \$
Ajouts	118 291	—	574	5 647	1 150	—	—	—	6 209	556	14 136
Change	(6 029)	—	4	(3 518)	(1 253)	—	—	(1 253)	43	5	(5 972)
Solde au 31 mars 2019	692 868	44 930	578	125 303	35 298	14 153	196	38 985	6 252	561	266 256
Ajouts	19 026	—	—	38 762	2 250	—	404	—	252	—	41 668
Change	8 580	—	36	875	345	—	(16)	442	380	33	2 095
Autres	(2 425)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 31 mars 2020	718 049	44 930	614	164 940	37 893	14 153	584	39 427	6 884	594	310 019
Amortissement et dépréciation cumulés											
Solde au 31 mars 2018	(322 632)	—	—	(61 778)	(19 373)	(14 153)	(196)	(1 835)	—	—	(97 335)
Amortissement	—	—	—	(12 076)	(2 378)	—	—	(2 323)	—	—	(16 777)
Change	—	—	—	1 267	1 063	—	—	47	—	—	2 377
Solde au 31 mars 2019	(322 632)	—	—	(72 587)	(20 688)	(14 153)	(196)	(4 111)	—	—	(111 735)
Amortissement	—	—	(223)	(13 861)	(2 791)	—	—	(2 130)	(6 452)	(223)	(25 680)
Change	—	—	(15)	(1 562)	(308)	—	—	(134)	(400)	(15)	(2 434)
Solde au 31 mars 2020	(322 632)	—	(238)	(88 010)	(23 787)	(14 153)	(196)	(6 375)	(6 852)	(238)	(139 849)
Valeur comptable nette											
31 mars 2019	370 236	44 930	578	52 716	14 610	—	—	34 874	6 252	561	154 521
31 mars 2020	395 417	44 930	376	76 930	14 106	—	388	33 052	32	356	170 170

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Marchés des capitaux Genuity (Genuity), de la participation de 80 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited (Canaccord Genuity Australia), de Collins Stewart Hawkpoint plc (CSHP), d'Eden Financial Ltd., de Hargreave Hale, de Jitneytrade, de Petsky Prunier, de McCarthy Taylor, de Thomas Miller et de Patersons comprennent les relations clients, les ententes de non-concurrence, les permis de négociation, les contrats de gestion de fonds, la technologie et la marque acquise grâce à l'acquisition de Petsky Prunier, qui ont une durée déterminée et qui sont amortis d'une manière linéaire sur leur durée d'utilité estimative. La marque acquise dans le cadre de l'acquisition de Genuity est considérée comme ayant une durée indéterminée, la Société ne prévoyant pas cesser de l'utiliser dans l'avenir.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, il y a eu un changement à la contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier LLC donnant lieu à une réduction du goodwill de 2,4 millions \$.

Par suite de l'acquisition de Thomas Miller, la Société a comptabilisé un goodwill de 16,3 millions \$ et des immobilisations incorporelles identifiables de 32,5 millions \$ liées aux relations clients à la date d'acquisition, qui sont amorties sur 14,6 ans (note 13).

En outre, par suite de l'acquisition de Patersons, la Société a comptabilisé un goodwill de 2,7 millions \$ et des immobilisations incorporelles identifiables de 6,5 millions \$ liées aux relations clients et au portefeuille de contrats à la date d'acquisition (note 13).

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET D'AUTRES ACTIFS

Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée acquis par l'entremise des regroupements d'entreprises sont comme suit :

	Immobilisations incorporelles à durée indéterminée		Goodwill		Total	
	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity						
Canada	44 930 \$	44 930 \$	101 732 \$	101 732 \$	146 662 \$	146 662 \$
États-Unis (Petsky Prunier)	—	—	110 031	105 682	110 031	105 682
UGT Gestion de patrimoine Canaccord Genuity						
Royaume-Uni et Europe (îles de la Manche)	—	—	94 944	93 870	94 944	93 870
Royaume-Uni et Europe (Gestion de patrimoine au Royaume-Uni)	—	—	86 073	68 952	86 073	68 952
Australie	—	—	2 637	—	2 637	—
	44 930 \$	44 930 \$	395 417 \$	370 236 \$	440 347 \$	415 166 \$

Le goodwill auparavant affecté à l'UGT Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Eden Financial Ltd.), à l'UGT Royaume-Uni et Europe (Hargreave Hale) et à l'UGT Royaume-Uni et Europe (McCarthy Taylor) est maintenant combiné au goodwill lié à l'acquisition de Thomas Miller (note 13) et ensemble, ils forment l'UGT Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Gestion de patrimoine au Royaume-Uni). Le changement apporté aux UGT fait état des modifications de processus adoptées par la direction pour surveiller et revoir ses activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et en Europe ainsi que les synergies des diverses activités commerciales maintenant comprises dans l'ensemble du groupe de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et en Europe. Étant donné que la Société gère ses activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et en Europe comme une seule unité d'exploitation, il importe d'imputer le goodwill acquis dans le cadre des acquisitions d'Eden Financial Ltd., de Hargreave Hale, de McCarthy Taylor et de Thomas Miller à une UGT aux fins du test de dépréciation du goodwill.

De plus, le goodwill auparavant affecté à Marchés des capitaux Canaccord Genuity (Genuity) et à Jitneytrade a été regroupé en une seule UGT pour faire état de l'intégration des deux secteurs.

On considère que la marque Genuity a une durée indéterminée, la Société ne prévoyant pas cesser de l'utiliser à l'avenir.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont affectés. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Une perte de valeur réduit d'abord la valeur comptable de tout goodwill affecté aux UGT et, si elle subsiste, elle réduit ensuite les autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures.

Conformément à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, les valeurs recouvrables de l'actif net des UGT ont été déterminées d'après les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente qui sont fondés sur des hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs considérées comme étant appropriées aux fins de ces calculs. Conformément à l'IFRS 13, la juste valeur représente une estimation du prix auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la clôture de la période de présentation de l'information financière dans les conditions du marché à cette date (une valeur de sortie à la date d'évaluation). Il y a un degré important d'incertitude entourant les estimations des montants recouvrables de l'actif net des UGT étant donné que ces estimations nécessitent la formulation d'hypothèses clés quant à l'avenir. Lorsque la direction pose de telles hypothèses, elle utilise sa meilleure estimation de la conjoncture économique et des conditions de marché futures dans le contexte des activités sur les marchés des capitaux et des activités de gestion de patrimoine de la Société. Ces évaluations sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont fondés sur des hypothèses, comme elles sont décrites ci-dessus, formulées à l'égard des flux de trésorerie futurs, de l'exonération des redevances liées à l'immobilisation incorporelle à durée indéterminée que sont les marques, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Aux fins de l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque UGT, les flux de trésorerie sont projetés sur une période de cinq ans, un taux de croissance final est appliqué et les flux de trésorerie sont ensuite actualisés à leur valeur actuelle. Le taux d'actualisation repose sur les circonstances particulières de chaque UGT et découle de l'estimation du coût moyen pondéré du capital de la Société. Les UGT dont la valeur comptable comprend un goodwill en date du 31 mars 2020 sont Marchés des capitaux Canaccord Genuity au Canada, Marchés des capitaux Canaccord Genuity aux États-Unis (Petsky Prunier), Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche), Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Royaume-Uni) ainsi que Gestion de patrimoine Canaccord Genuity (Australie). Le taux d'actualisation repose sur les circonstances particulières de chaque UGT et est établi à partir de l'estimation du coût moyen pondéré du capital de la Société. Le taux d'actualisation utilisé à l'égard de chacune de ces UGT aux fins de ces calculs a été de 12,5 %

(12,5 % au 31 mars 2019). Les estimations des flux de trésorerie à l'égard de chacune de ces UGT reposaient sur les hypothèses de la direction, comme décrites ci-dessus, et elles utilisaient un taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés de 5,0 % pendant la période de projection, à l'exception de Marchés des capitaux Canaccord Genuity aux États-Unis, qui utilisait un taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés de 2,5 % (5,0 % au 31 mars 2019) ainsi que des estimations à l'égard des marges d'exploitation. Le taux de croissance final utilisé pour Marchés des capitaux Canaccord Genuity au Canada, Marchés des capitaux Canaccord Genuity aux États-Unis (Petsy Prunier), Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche), Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Royaume-Uni) ainsi que Gestion de patrimoine Canaccord Genuity (Australie) a été de 2,5 % (2,5 % au 31 mars 2019).

Une analyse de sensibilité a été réalisée dans le cadre du test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée de l'UGT Canaccord Genuity au Canada et dans le cadre du test de dépréciation annuel du goodwill de l'UGT Canaccord Genuity aux États-Unis. L'analyse de sensibilité comprend l'évaluation de l'incidence que les baisses raisonnablement possibles des produits des activités ordinaires estimés pour la période de douze mois se terminant le 31 mars 2021, les baisses des taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés pendant la période de projection et les hausses des taux d'actualisation pourraient avoir sur les valeurs recouvrables des UGT, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes. Pour l'UGT Canaccord Genuity au Canada, une augmentation de 1,8 point de pourcentage du taux d'actualisation, une diminution de 11,4 millions \$ des produits des activités ordinaires estimés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 ou une diminution de 5,0 points de pourcentage du taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés sur cinq ans aurait pour effet de faire diminuer la valeur recouvrable estimée à un montant inférieur à la valeur comptable, ce qui donnerait lieu à la comptabilisation d'une charge de dépréciation. Pour l'UGT Canaccord Genuity aux États-Unis, une augmentation de 1,3 point de pourcentage du taux d'actualisation, une diminution de 13,0 millions \$ des produits des activités ordinaires estimés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 ou une diminution de 3,1 points de pourcentage du taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés sur cinq ans aurait pour effet de faire diminuer la valeur recouvrable estimée à un montant inférieur à la valeur comptable, ce qui donnerait lieu à la comptabilisation d'une charge de dépréciation. Les charges de dépréciation seraient établies en fonction de l'incidence de tout changement apporté aux principales hypothèses, y compris toute répercussion de ces changements sur le résultat d'exploitation estimatif et d'autres facteurs.

NOTE 15 Impôt sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt comprennent :

	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Comptes de résultat consolidés		
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	27 097 \$	34 897 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	2 247	(3 286)
	29 344	31 611
Recouvrement d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	(16 139)	(10 543)
Incidence des variations des taux d'impôt	264	6
	(15 875)	(10 537)
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée aux comptes de résultat	13 469 \$	21 074 \$

La charge d'impôt sur le résultat de la Société diffère du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'impôt fédéral et provincial combiné du fait des éléments suivants :

	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Résultat net avant impôt sur le résultat	100 023 \$	92 656 \$
Charge d'impôt sur le résultat au taux prévu par la loi de 27,0 % (27,0 % en 2019)	26 996	25 018
Différence des taux d'impôt des administrations étrangères	(3 895)	(599)
Éléments non déductibles influant sur le calcul du revenu imposable	3 651	5 450
Variation de l'estimation des valeurs comptables et fiscales	797	(5 140)
Comptabilisation des reports de pertes en avant et des autres différences temporaires déductibles antérieurement non comptabilisés	(11 640)	—
Utilisation des pertes fiscales et autres différences temporaires non comptabilisées	(3 182)	(1 106)
Incidence de la variation des taux d'imposition sur les différences temporaires	—	(1 300)
Paiements fondés sur des actions	2 470	(297)
Autres	(1 728)	(952)
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée aux comptes de résultat	13 469 \$	21 074 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés par la Société et les variations survenues au cours de l'exercice sont présentés ci-après :

	États de la situation financière consolidés		Comptes de résultat consolidés	
	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Profit latent sur les titres détenus	(783) \$	(7 116) \$	(6 333) \$	(3 385) \$
Provisions pour litiges	1 248	917	(331)	(143)
Rémunération non versée	7 671	4 375	(3 296)	(445)
Fraction non amortie du coût en capital du matériel et des aménagements des locaux loués en excédent de leur valeur comptable nette	5 771	3 434	(2 337)	(449)
Fraction non amortie des prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires	8 049	2 949	(5 100)	(515)
Reports de pertes en avant	12 473	7 186	(5 287)	(1 962)
RILT	21 927	26 008	4 081	(643)
Autres immobilisations incorporelles	(29 538)	(26 053)	3 485	(2 734)
Autres	2 766	2 439	(757)	(261)
	29 584 \$	14 139 \$	(15 875) \$	(10 537) \$

Les actifs et passifs d'impôt différé figurant aux états de la situation financière consolidés sont comme suit :

	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Actifs d'impôt différé	39 487 \$	22 117 \$
Passifs d'impôt différé	(9 903)	(7 978)
	29 584 \$	14 139 \$

Pour l'exercice, la variation de la position nette d'impôt différé se présentait comme suit :

	2020 \$	2019 \$
Solde d'ouverture	14 139 \$	6 226 \$
Recouvrement d'impôt comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés	15 875	10 537
Passif d'impôt différé sur les débetures convertibles	—	(944)
Impôt différé acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	(662)	(1 168)
Autres	232	(512)
Solde de clôture aux 31 mars	29 584 \$	14 139 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et si l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Des pertes fiscales reportées en avant de 5,0 millions \$ (4,2 millions \$ en 2019) au Royaume-Uni et en Europe, de 8,7 millions \$ (néant en 2019) aux États-Unis et de 9,7 millions \$ (néant en 2019) en Australie ont été comptabilisées à titre d'actif d'impôt différé. Ces pertes peuvent être reportées en avant indéfiniment. Des pertes fiscales reportées en avant de 26,1 millions \$ (22,9 millions \$ en 2019) pour le Canada ont été comptabilisées à titre d'actif d'impôt différé et peuvent être reportées en avant sur une période de 20 ans.

À la date de clôture, la Société avait reporté en avant des pertes fiscales d'environ 35,5 millions \$ (32,3 millions \$ en 2019) et les autres différences temporaires étaient de néant (35,0 millions \$ en 2019) pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes et différences sont liées à des filiales à l'extérieur du Canada qui ont subi des pertes par le passé, et qui peuvent également être assujetties à des restrictions législatives quant à leur utilisation et ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé. Les filiales ne disposent pas de différences temporaires imposables ni de possibilités de planification fiscale qui pourraient, en partie, justifier la comptabilisation de ces actifs d'impôt différé puisqu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé. Ces pertes arrivent à échéance en 2029.

NOTE 16

Dette subordonnée

	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Emprunt, intérêt payable mensuellement au taux préférentiel annuel majoré de 4 %, remboursable à vue	7 500	7 500

L'emprunt est assujéti à un contrat de subordination et peut être remboursé uniquement avec l'autorisation préalable de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Aux 31 mars 2020 et 2019, les taux d'intérêt de la dette subordonnée étaient de respectivement 6,45 % et 7,95 %. La valeur comptable de la dette subordonnée s'approche de sa juste valeur en raison de la nature à court terme du passif.

NOTE 17

Emprunt bancaire

	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Emprunt	87 421 \$	60 326 \$
Moins : frais de financement non amortis	(1 187)	(662)
	86 234	59 664
Tranche à court terme	7 042	9 294
Tranche à long terme	79 192	50 370

Une filiale de la Société a obtenu une facilité de crédit de premier rang de 40,0 millions £ pour financer une partie de la contrepartie au comptant pour l'acquisition de Hargreave Hale. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société a obtenu un financement supplémentaire de 17,0 millions £ sur son emprunt dans le cadre de l'acquisition de Thomas Miller. Au 31 mars 2020, la Société avait un solde impayé de 49,0 millions £ (86,2 millions \$) (34,3 millions £ (59,7 millions \$) au 31 mars 2019), déduction faite des remboursements de capital et des frais de financement non amortis. L'emprunt est remboursable par versements de capital et d'intérêts sur une période de quatre ans et vient à échéance en septembre 2023. L'emprunt est assorti d'un taux d'intérêt annuel variable actuellement fixé à 2,6584 % au 31 mars 2020 (taux annuel de 2,9646 % au 31 mars 2019).

NOTE 18

Obligations locatives

	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Premier exercice	29 899	—
Deuxième exercice	27 215	—
Troisième exercice	22 627	—
Quatrième exercice	20 107	—
Cinquième exercice et les suivants	35 046	—
	134 894	—
Incidence de l'actualisation	(22 555)	—
Valeur actualisée des paiements de loyers minimums	112 339	—
Moins la tranche à court terme	(23 417)	—
Tranche à long terme des obligations locatives	88 922	—

NOTE 19

Débentures convertibles

	31 mars 2020		31 mars 2019	
	Passif	Capitaux propres	Passif	Capitaux propres
Débentures convertibles	128 322 \$	5 156 \$	127 225 \$	5 156 \$

Le 22 août 2018, la Société a réalisé la clôture de son placement par voie de prise ferme de débentures subordonnées de premier rang non garanties convertibles, mobilisant ainsi un produit brut de 59 225 000 \$ (les débentures offertes). Parallèlement, la Société a réalisé la clôture de son placement privé sans courtier avec un important gestionnaire d'actifs canadien, mobilisant un produit brut de 73 500 000 \$, lequel, combiné avec le produit brut issu des débentures offertes, représente un montant en capital total de 132 725 000 \$ (conjointement avec les débentures offertes, les débentures convertibles). La Société a utilisé le produit de l'émission des débentures convertibles pour racheter les débentures subordonnées convertibles non garanties de 60,0 millions \$ émises en 2016. Le montant résiduel du produit servira à financer la croissance des activités de gestion de patrimoine au Canada, au Royaume-Uni et en Europe et là où se présentent des occasions. Le montant net comptabilisé après déduction des frais d'émission, nets du passif d'impôt différé, s'est élevé à 129,2 millions \$.

Les débentures subordonnées non garanties convertibles de 60,0 millions \$ émises en octobre 2016 étaient réputées éteintes aux fins comptables, selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Par conséquent, le passif lié aux débentures éteintes a été décomptabilisé dans l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et la Société a comptabilisé une perte de 13,5 millions \$ au titre de l'extinction au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, dont un montant de 8,6 millions \$ a été comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés et un montant de 4,9 millions \$, directement dans les capitaux propres.

Les débentures convertibles portent intérêt au taux annuel de 6,25 %, les intérêts étant payables semestriellement le dernier jour de décembre et de juin de chaque année à compter du 31 décembre 2018. Les débentures convertibles peuvent être converties, au gré du porteur, en actions ordinaires de la Société au prix de conversion de 10,00 \$ par action ordinaire. Les débentures convertibles viendront à échéance le 31 décembre 2023 et pourront être rachetées par la Société dans certaines circonstances à compter du 31 décembre 2021.

Les débentures convertibles sont classées comme des instruments financiers composés. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur du passif est calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des instruments, actualisés à 7 %, ce qui correspond au taux d'intérêt appliqué par le marché à la date d'émission aux instruments ayant des conditions de crédit et offrant des flux de trésorerie futurs comparables, mais sans l'option de conversion. Le montant résiduel est comptabilisé comme une composante des capitaux propres jusqu'à l'échéance ou à la conversion.

	31 mars 2020		31 mars 2019	
	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions
Actions privilégiées de série A, émises et en circulation	110 818	4 540 000	110 818	4 540 000
Actions privilégiées de série C, émises et en circulation	97 450	4 000 000	97 450	4 000 000
Actions privilégiées de série C autodétenues	(2 627)	(106 794)	(2 627)	(106 794)
	94 823	3 893 206	94 823	3 893 206
	205 641	8 433 206	205 641	8 433 206

i] ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE A

La Société a émis 4 540 000 actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série A) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 113,5 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 110,8 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 5,5 % pour la période initiale de cinq ans close le 30 septembre 2016. Depuis le 1^{er} octobre 2016, les dividendes cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, sont payés à un taux annuel de 3,885 % pour la période prenant fin le 30 septembre 2021, inclusivement. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2016, les porteurs d'actions privilégiées de série A avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série B), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Au 15 septembre 2016, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série B n'a été émise. Les actions privilégiées de série B donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2016, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série A, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 septembre tous les cinq ans par la suite.

ii] ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE C

La Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série C) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100,0 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 97,5 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 5,75 % pour la période initiale de cinq ans ayant pris fin le 30 juin 2017. À compter du 1^{er} juillet 2017, jusqu'au 30 juin 2022, les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 4,993 %. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2017, les porteurs d'actions privilégiées de série C avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série D), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Au 30 juin 2017, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série D n'a été émise. Les actions privilégiées de série D donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2017, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série C, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 juin tous les cinq ans par la suite.

NOTE 21

Actions ordinaires et bons de souscription

	31 mars 2020		31 mars 2019	
	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions
Émises et entièrement libérées	745 275 \$	107 812 361	787 096 \$	115 616 744
Détenues dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions	(1 226)	(284 645)	(3 647)	(346)
Détenues dans le cadre du RILT	(80 496)	(14 063 465)	(110 553)	(18 036 064)
	663 553 \$	93 464 251	672 896 \$	97 580 334

Bons de souscription	31 mars 2020		31 mars 2019	
	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions
Bons de souscription émis dans le cadre du placement privé	—	—	1 975	3 438 412

Le 17 juin 2019, à la date d'acquisition des droits relatifs aux bons de souscription, les conditions relatives aux bons de souscription ont été modifiées, entraînant ainsi leur reclassement hors des capitaux propres vers les passifs qui ont été évalués à la juste valeur à la date de la modification des bons de souscription. Les bons de souscription sont venus à échéance le 17 décembre 2019.

i) AUTORISÉES

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

ii) ÉMISES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au 31 mars 2018	113 522 629	772 746 \$
Actions émises dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions (note 23)	36 708	331
Actions émises en lien avec l'achat de la participation ne donnant pas le contrôle	2 331 132	16 807
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier	1 105 275	6 631
Actions annulées	(1 379 000)	(9 419)
Solde au 31 mars 2019	115 616 744	787 096
Actions émises dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions (note 23)	54 236	489
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier	736 850	7 094
Actions émises en lien avec l'exercice de bons de souscription émis dans le cadre du placement privé	144 914	732
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre publique de rachat importante	(7 272 727)	(40 000)
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(1 467 656)	(10 136)
Solde au 31 mars 2020	107 812 361	745 275 \$

Dans le cadre d'une offre publique de rachat importante lancée le 3 juillet 2019, qui a expiré le 9 août 2019, la Société a offert de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 40,0 millions \$ de ses actions ordinaires. La Société a réalisé l'offre selon le mécanisme de la vente aux enchères au rabais modifiée qui a permis aux actionnaires qui souhaitaient y prendre part de déterminer individuellement le prix auquel ils étaient disposés à vendre leurs actions ordinaires, lequel devait se situer dans une fourchette d'au moins 5,50 \$ et d'au plus 6,30 \$ l'action ordinaire (par incrément de 0,10 \$ par action ordinaire). À l'expiration de l'offre, la Société a déterminé que le prix de 5,50 \$ était le prix d'achat le plus bas lui permettant de racheter le nombre maximum d'actions ordinaires valablement déposées, et dont le dépôt n'a pas été dûment révoqué, jusqu'à concurrence d'un prix de rachat global de 40,0 millions \$. Par conséquent, la Société a racheté aux fins d'annulation 7 272 727 de ses actions ordinaires au prix de 5,50 \$ l'action ordinaire, ce qui représentait environ 6,28 % des actions ordinaires émises et en circulation sur une base non diluée au 3 juillet 2019. Ces actions ont été annulées avec prise d'effet le 19 août 2019.

Le 12 août 2019, la Société a déposé un avis de renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA) qui lui permet de racheter, du 15 août 2019 au 14 août 2020, jusqu'à concurrence de 5 423 872 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et de systèmes de négociation parallèles, conformément aux exigences de la Bourse de Toronto. Cette démarche vise à permettre à la Société de racheter de ses actions ordinaires à des fins d'annulation. À la date de l'avis, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de l'OPRCNA actuelle représentait 5,0 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, 1 467 656 actions ont été achetées et annulées dans le cadre de l'OPRCNA.

iii) PRÊTS-SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre à certains employés (à l'exception des administrateurs et des membres de la haute direction) des prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires de la Société. Le solde des droits non acquis des prêts-subventions est présenté en réduction du capital social. Les prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires sont amortis sur la durée d'acquisition des droits. La différence entre les valeurs non acquises et non amorties est incluse dans le surplus d'apport.

iv) RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Résultat par action ordinaire		
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI	86 490 \$	70 530 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(9 404)	(9 402)
Partie de la perte sur extinction de débetures convertibles comptabilisée dans les capitaux propres	—	(4 892)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	77 086	56 236
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	98 449 097	96 259 582
Résultat de base par action	0,78 \$	0,58 \$
Résultat par action ordinaire après dilution		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	77 086	56 236
Intérêt sur les débetures convertibles, net d'impôt	6 856	7 216
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	83 942	63 452
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	98 449 097	96 259 582
Effet dilutif dans le cadre du RILT (nombre)	12 296 639	17 568 822
Effet dilutif lié aux bons de souscription (nombre)	—	819 097
Effet dilutif lié au billet payable (nombre)	—	661 728
Effet dilutif lié aux autres régimes de paiements fondés sur des actions (nombre)	2 810 808	151 464
Effet dilutif lié aux débetures convertibles (nombre)	13 272 500	13 272 500
Effet dilutif lié à l'acquisition de Petsky Prunier (nombre)	1 473 700	2 210 550
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires	128 302 744	130 943 743
Résultat par action ordinaire après dilution	0,65 \$	0,48 \$

NOTE 22

Dividendes

DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

La Société a déclaré les dividendes sur actions ordinaires suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 :

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action ordinaire	Montant total de dividendes sur actions ordinaires
28 février 2020	10 mars 2020	0,05 \$	5 390 \$
29 novembre 2019	10 décembre 2019	0,05 \$	5 390 \$
30 août 2019	10 septembre 2019	0,05 \$	5 424 \$
21 juin 2019	2 juillet 2019	0,17 \$	19 677 \$

Le 2 juin 2020, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 30 juin 2020 aux actionnaires inscrits le 19 juin 2020 (note 29).

DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action privilégiée de série A	Dividende en espèces par action privilégiée de série C	Montant total de dividendes sur actions privilégiées
20 mars 2020	31 mars 2020	0,24281 \$	0,312060 \$	2 351 \$
20 décembre 2019	31 décembre 2019	0,24281 \$	0,312060 \$	2 351 \$
13 septembre 2019	30 septembre 2019	0,24281 \$	0,312060 \$	2 351 \$
21 juin 2019	2 juillet 2019	0,24281 \$	0,312060 \$	2 351 \$

Le 2 juin 2020, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,24281 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2020 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 19 juin 2020 (note 29).

Le 2 juin 2020, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,31206 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2020 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 19 juin 2020 (note 29).

NOTE 23

Régimes de paiements fondés sur des actions

i) RÉGIME D'INVESTISSEMENT À LONG TERME

En vertu du régime d'intéressement à long terme (RILT ou le régime), des unités d'actions temporairement inaccessibles (UATI), dont les droits sont généralement acquis sur trois ans sont attribuées aux participants admissibles. Toutes les attributions octroyées en vertu du RILT sont réglées au moyen d'un transfert d'actions de fiducies pour les avantages du personnel (fiducies) qui sont financées par la Société, ou certaines de ses filiales, selon le cas, avec de la trésorerie que les fiduciaires utilisent pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires qu'ils détiendront en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI. Aucune autre action ne peut être émise sur le capital autorisé aux termes du RILT.

Pour ce qui est des UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement, les droits continueront d'être acquis après la cessation d'emploi, à condition que l'employé respecte certaines restrictions postérieures à l'emploi et ne se livre pas à certaines activités ayant trait à la concurrence ou à la sollicitation, tel qu'il est décrit dans le régime. Ces UATI sont passées en charges au cours de la période pendant laquelle les attributions sont réputées être gagnées, soit généralement l'exercice au cours duquel les attributions ont été octroyées ou l'exercice précédent dans le cas des attributions qui ont été octroyées après la fin de cet exercice, mais qui ont été déterminées et acquises relativement à cet exercice, et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Pour certaines attributions, en général les attributions à l'embauche ou de maintien en poste, l'acquisition des droits est conditionnée par un emploi continu, et ces attributions sont par conséquent assujetties à une exigence de service continu. Par conséquent, la Société comptabilise graduellement les coûts de ces attributions à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Il y a eu 6 262 102 UATI (4 661 519 UATI pour l'exercice clos le 31 mars 2019) attribuées en remplacement de la rémunération en espèces versée aux employés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020. Les fiducies ont acquis 7 502 033 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 (4 554 070 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019).

La juste valeur des UATI à la date d'évaluation se fonde sur la juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur moyenne pondérée des UATI attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'est établie à 5,42 \$ (7,06 \$ au 31 mars 2019).

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2018	20 130 388
Attributions	4 661 519
UATI dont les droits sont acquis	(6 311 853)
UATI dont les droits ont été retirés	(115 120)
Attributions en cours au 31 mars 2019	18 364 934
Attributions	6 262 102
UATI dont les droits sont acquis	(11 474 622)
UATI dont les droits ont été retirés	(47 439)
Attributions en cours au 31 mars 2020	13 104 975

	Nombre
Actions ordinaires détenues par les fiduciaires au 31 mars 2018	19 814 432
Actions acquises	4 554 070
Actions libérées à l'acquisition des droits	(6 332 438)
Actions ordinaires détenues par les fiduciaires au 31 mars 2019	18 036 064
Actions acquises	7 502 033
Actions libérées à l'acquisition des droits	(11 474 632)
Actions ordinaires détenues par les fiduciaires au 31 mars 2020	14 063 465

ii) PRÊTS-SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre des prêts à certains employés (à l'exception des administrateurs et des membres de la haute direction) visant à financer partiellement l'achat d'actions de la Société et à accroître l'actionnariat des employés. La Société a offert ces prêts aux membres de la haute direction dans le passé, mais elle a dorénavant adopté une politique lui interdisant d'octroyer de tels prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction.

iii) RÉGIMES DE REMPLACEMENT

Par suite de l'acquisition de Collins Stewart Hawkpoint plc (CSHP), les régimes de paiements fondés sur des actions suivants ont été mis sur pied en remplacement des régimes de paiements fondés sur des actions de CSHP existant à la date d'acquisition :

Régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement, qui remplaçait les régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP se sont vu attribuer des options sur actions ordinaires de la Société en vertu du régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement. Le prix d'exercice de ces options était de néant. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées, qui sont maintenant acquis, l'ont été sur une période allant de un an à trois ans à partir de la date d'acquisition de CSHP. Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3), une partie des droits attribués était incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2015.

	Nombre
Solde au 31 mars 2018	18 482
Exercées	(3 226)
Solde au 31 mars 2019	15 256
Exercées	(4 339)
Venues à échéance	—
Solde au 31 mars 2020	10 917

Régime d'intéressement à long terme de remplacement de Collins Stewart Hawkpoint mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le RILT de remplacement, qui remplaçait les RILT de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux RILT de CSHP se sont vu attribuer des options sur actions de la Société en vertu du RILT de remplacement. Le prix d'exercice de ces options était de néant. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées, qui sont maintenant acquis, l'ont été graduellement chaque année sur une période de trois ans. Selon l'IFRS 3, une partie des droits attribués est incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2015.

	Nombre
Solde au 31 mars 2018	121 458
Exercées	(33 482)
Solde au 31 mars 2019	87 976
Exercées	(49 897)
Venues à échéance	(38 079)
Solde au 31 mars 2020	—

iv] UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

À compter du 1^{er} avril 2011, la Société a adopté un régime d'unités d'actions différées (UAD) pour ses administrateurs indépendants. Depuis le 7 août 2020, la moitié des honoraires annuels des administrateurs indépendants a été versée sous forme d'UAD. Les administrateurs peuvent décider tous les ans de recevoir une plus grande partie de leur rémunération sous forme d'UAD. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées en trésorerie, le montant équivalant au nombre d'UAD détenues étant multiplié par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la Société pour les dix jours de Bourse précédant immédiatement la publication initiale des états financiers intermédiaires et du rapport de gestion pour le premier trimestre de la Société prenant fin après le départ de l'administrateur. En vertu du régime, les administrateurs n'ont pas le droit de recevoir d'actions ordinaires de la Société et en aucun cas les UAD ne confèrent au titulaire les droits ou privilèges d'un porteur d'actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société a attribué 125 134 UAD (62 916 UAD en 2019). La valeur comptable du passif lié aux UAD au 31 mars 2020 était de 2,3 millions \$ (2,7 millions \$ en 2019).

v] UNITÉS D' ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

La Société a adopté un régime d'unités d'actions liées au rendement (UALR) pour certains membres de la haute direction au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019. Le 12 juin 2018, la Société a attribué 877 485 unités aux termes du régime d'UALR. La Société a également attribué 1 844 497 UALR supplémentaires le 6 juin 2019. Les UALR sont des instruments notionnels de capitaux propres liés à la valeur des actions ordinaires de la Société. À la fin d'une période d'acquisition des droits de trois ans, le nombre d'UALR dont les droits sont acquis est déterminé en fonction de l'atteinte de certaines cibles prédéterminées pour chaque attribution annuelle. Les droits rattachés aux UALR sont acquis en bloc à la date du troisième anniversaire de l'attribution. Les UALR sont réglées en trésorerie, en fonction du cours de marché des actions de la Société au moment de l'acquisition des droits.

Les UALR ont été évaluées à la juste valeur à la date d'attribution. Le passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement au plus tard, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat. La valeur comptable du passif comptabilisé dans les dettes fournisseurs et charges à payer ayant trait aux UALR était de 22,7 millions \$ au 31 mars 2020 (5,7 millions \$ au 31 mars 2019).

vi] OPTIONS SUR ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

Le 1^{er} juin 2018, la Société a créé un régime d'options sur actions liées au rendement qui a été approuvé à l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 2 août 2018. Le 14 juin 2018, la Société a attribué 5 620 000 options aux termes du régime d'options sur actions liées au rendement. Le prix d'exercice est de 6,73 \$ l'action. En outre, la Société a attribué 600 000 options le 16 août 2018 avec un prix d'exercice de 7,067 \$. Le 12 juin 2019, la Société a attribué 100 000 options selon les mêmes modalités que celles de l'attribution du 14 juin 2018 (y compris une durée de vie de cinq ans à compter du 14 juin 2018). À des fins comptables selon l'IFRS 2, la date d'attribution des options sur actions liées au rendement initiales est le 2 août 2018, soit la date d'approbation du régime d'options sur actions liées au rendement au cours de l'assemblée générale annuelle. Les options sur actions liées au rendement ont une durée de cinq ans et les droits à ces options seront acquis au fil du temps au prorata sur une période de quatre ans (les droits d'un tiers des options étant acquis aux deuxième, troisième et quatrième anniversaires de l'attribution). Les options sur actions liées au rendement seront également assujetties aux conditions d'acquisition liées au rendement sur le marché (cours de l'action), et seront assorties d'un plafond sur les paiements égal à quatre fois le prix d'exercice (c'est-à-dire que le gain sur le prix d'exercice des options est limité à trois fois le prix d'exercice). Les options sur actions liées au rendement viendront à échéance le 14 juin 2023.

Voici un sommaire des options sur actions liées au rendement de la Société au 31 mars 2020 :

	Nombre d'options sur actions liées au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 31 mars 2019	6 220 000 \$	6,76 \$
Attribuées	100 000	6,73
Exercées	—	—
Solde au 31 mars 2020	6 320 000 \$	6,76 \$

Comme défini par l'IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, l'incidence des conditions de marché, telles qu'un objectif de prix de l'action auquel serait soumise l'acquisition des droits, doit être prise en compte pour estimer la juste valeur des options sur actions liées au rendement. Le modèle de simulation de Monte-Carlo est utilisé pour simuler une fourchette de cours futurs de l'action possible de la Société pour la période allant de la date d'attribution à la date d'échéance des options sur actions liées au rendement. L'objectif de ce

modèle est d'employer une approche probabiliste pour estimer la juste valeur des options sur actions liées au rendement selon l'IFRS 2. Les hypothèses suivantes ont été utilisées avec le modèle de simulation Monte-Carlo pour les attributions faites au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 :

Rendement de l'action	2,16 %
Volatilité prévue	40,92 %
Taux d'intérêt sans risque	2,24 %
Durée de vie prévue	4 ans

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions liées au rendement attribuées est de 1,93 \$ par option. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, une charge de rémunération de 3,9 millions \$ a été comptabilisée.

Les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue des cours. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur des options sur actions liées au rendement de la Société.

vii] AUTRES RÉGIMES DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société a octroyé une attribution fondée sur des actions à un membre de la haute direction. Les droits seront acquis le 31 mars 2021, acquisition qui peut être reportée au gré du porteur au 31 mars 2022. Une charge de rémunération de 2,7 millions \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 mars 2020 (0,1 million \$ en 2019).

viii] CHARGE AU TITRE DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
RILT	41 438 \$	45 184 \$
Prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires	—	335
Unités d'actions différées (régées en trésorerie)	(650)	128
Options sur actions liées au rendement	3 896	3 483
UALR (régées en trésorerie)	(4 576)	(488)
Autres régimes de paiements fondés sur des actions	2 712	—
Charge au titre de l'amortissement accéléré de paiements fondés sur des actions incluse à titre de frais de restructuration	—	858
Total de la charge au titre de paiements fondés sur des actions	42 820 \$	49 500 \$

NOTE 24

Transactions avec des parties liées

i) FILIALES CONSOLIDÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des principales filiales d'exploitation et sociétés de portefeuille intermédiaires de la Société qui figurent dans le tableau qui suit :

	Pays de constitution en société	Participation en %	
		31 mars 2020	31 mars 2019
Corporation Canaccord Genuity	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc.	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc. III	Canada	100 %	100 %
Jitneytrade Inc.	Canada	100 %	100 %
Finlogik Inc.	Canada	100 %	100 %
Finlogik Inc. Tunisia SARL	Tunisie	75 %	75 %
Canaccord Genuity SAS	France	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Limited	Guernesey	100 %	100 %
Canaccord Genuity Financial Planning Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Holdings Limited	Guernesey	100 %	100 %
Hargreave Hale Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
CG McCarthy Taylor Ltd.	Royaume-Uni	100 %	100 %
CG Wealth Planning Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Holdings Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth & Estate Planning Services Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Petsky Prunier LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Asset Management Inc.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams Financial Group Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Collins Stewart Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Adams BC ULC	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Finance Corp.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams Finance Company ULC	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams Finance Company LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Adams (Delaware) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Securities LLC	États-Unis	100 %	100 %
Stockwave Equities Ltd.	Canada	100 %	100 %
CLD Financial Opportunities Limited	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd.*	Australie	80 %	80 %
Canaccord Genuity (Australia) Limited*	Australie	80 %	80 %
Canaccord Genuity Financial Limited*	Australie	80 %	80 %
Canaccord Genuity Asia (Beijing) Limited	Chine	100 %	100 %
加通亚洲（北京）投资顾问有限公司			
The Balloch Group Limited	Îles Vierges britanniques	100 %	100 %
Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Dubai) Ltd.	Émirats arabes unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity SG Pte. Ltd.	Singapour	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Holdings (Jersey) Limited	Jersey	100 %	100 %
Canaccord Genuity Hawkpoint Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Management Company Limited	Irlande	100 %	100 %

* La Société détient 80 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd., de Canaccord Genuity (Australia) Limited et de Canaccord Genuity Financial Limited; toutefois, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 85 % au 31 mars 2020, en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. (85 % au 31 mars 2019) (note 8).

ii) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Les montants figurant dans le tableau ci-dessous sont les montants comptabilisés à titre de charges relativement à des personnes qui font partie des principaux dirigeants, aux 31 mars 2020 et 2019 :

	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Avantages du personnel à court terme	12 877 \$	10 167 \$
Paielements fondés sur des actions	1 068	2 656
Rémunération totale versée aux principaux dirigeants	13 945 \$	12 823 \$

iii) AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent les soldes suivants se rapportant aux principaux dirigeants :

	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Créances clients	2 328 \$	837 \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	980 \$	942 \$

iv) MODALITÉS DES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions sur titres effectuées par la Société pour le compte de dirigeants et d'administrateurs se déroulent selon les mêmes modalités que celles appliquées pour tous les clients. Les produits de commissions sur ces transactions ne sont pas importants par rapport à ceux tirés de l'ensemble des activités de la Société.

NOTE 25

Information sectorielle

La Société exerce ses activités dans deux secteurs :

Le secteur Marchés des capitaux Canaccord Genuity inclut les services de financement de sociétés, les activités de consultation, de recherche et de négociation pour le compte de clients qui sont des sociétés, des institutions et des gouvernements ainsi que les activités de négociation à titre de contrepartiste au Canada, au Royaume-Uni et en Europe (y compris à Dubai), en Australie et aux États-Unis. À compter de l'exercice commençant le 1^{er} avril 2019, les Autres établissements à l'étranger, comprenant nos activités à Singapour, en Chine et à Hong Kong, ont été regroupés avec nos activités sur les marchés des capitaux au Canada et en Australie.

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre des services de courtage et des conseils en placement aux clients de détail ou institutionnels du Canada, des États-Unis, de l'Australie et du Royaume-Uni et d'Europe.

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les services de courtage de correspondance, les intérêts, les produits des activités ordinaires et les charges libellés en monnaies étrangères qui ne sont pas précisément attribuables à Marché des capitaux Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

Les secteurs d'activité de la Société sont gérés de façon distincte parce que chaque secteur offre des services différents et fait appel à des stratégies différentes en matière de personnel et de marketing. La Société évalue le rendement de chaque secteur d'activité d'après les résultats d'exploitation, sans égard aux participations ne donnant pas le contrôle.

La Société ne répartit pas le total de l'actif, le total du passif, le matériel et les aménagements des locaux loués entre les secteurs. L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les secteurs d'après la superficie en pieds carrés occupée. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables est attribué au secteur Marché des capitaux Canaccord Genuity au Canada, puisqu'il se rapporte aux acquisitions de Genuity et de Jitneytrade. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de Collins Stewart Hawkpoint plc (CSHP) est attribué aux secteurs Marché des capitaux Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Îles de la Manche). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions d'Eden Financial Ltd., de Hargreave Hale, de McCarthy Taylor et de Thomas Miller est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Gestion de patrimoine au Royaume-Uni). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de Petsky Prunier est attribué au secteur Marchés des capitaux Canaccord Genuity aux États-Unis. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de Patersons est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity en Australie. Il n'y a pas de produits intersectoriels importants. L'impôt sur le résultat est géré au niveau de la Société et n'est pas attribué aux secteurs. Tous les produits des activités ordinaires et le résultat d'exploitation sont tirés de clients externes. En outre, la Société ne répartit pas les flux de trésorerie par secteur à présenter.

Pour les exercices clos les									
	31 mars 2020				31 mars 2019				
	Marché des capitaux Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total	Marché des capitaux Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Commissions et honoraires	152 482	434 402	—	586 884	175 511	380 964	—	556 475	\$
Financement de sociétés	194 013	42 949	—	236 962	243 715	50 526	—	294 241	
Honoraires de consultation	205 614	893	—	206 507	140 744	1 484	—	142 228	
Négociation à titre de contrepartiste	108 788	46	—	108 834	125 753	100	(23)	125 830	
Intérêts	24 584	28 857	10 249	63 690	13 882	24 136	12 990	51 008	
Autres	3 988	4 288	12 714	20 990	4 721	4 601	11 463	20 785	
Charges à l'exception des éléments ci-dessous	579 505	386 940	54 204	1 020 649	590 253	351 929	65 437	1 007 619	
Amortissement	12 975	19 154	465	32 594	7 199	16 225	856	24 280	
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	13 228	6 304	3 334	22 866	—	—	—	—	
Frais de développement	495	11 364	194	12 053	452	14 906	155	15 513	
Charges d'intérêts	15 654	6 765	11 259	33 678	9 810	4 593	11 050	25 453	
Frais de restructuration	—	1 921	—	1 921	13 070	—	—	13 070	
Frais connexes aux acquisitions	1 806	(1 930)	—	(124)	1 976	1 088	—	3 064	
Perte sur extinction de débetures convertibles	—	—	—	—	—	—	8 608	8 608	
Quote-part de la perte d'une entreprise associée	—	—	207	207	—	—	304	304	
Résultat avant les imputations intersectorielles et avant impôt sur le résultat	65 806	80 917	(46 700)	100 023	81 566	73 070	(61 980)	92 656	
Imputations intersectorielles	17 005	12 743	(29 748)	—	18 689	14 467	(33 156)	—	
Résultat avant impôt sur le résultat	48 801	68 174	(16 952)	100 023	62 877	58 603	(28 824)	92 656	\$

Aux fins de la présentation de l'information par secteur géographique, les activités de la Société ont été regroupées au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, et en Europe (y compris Dubaï), en Australie et dans les Autres établissements à l'étranger, qui comprennent nos activités en Asie. À compter de l'exercice considéré commençant le 1^{er} avril 2019, notre région Autres établissements à l'étranger a été affectée à nos activités sur les marchés des capitaux au Canada et en Australie. Les informations comparatives n'ont pas été retraitées. Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires de la Société par secteur géographique (les produits sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement de l'entreprise sous-jacente présentant ses résultats d'exploitation) :

Pour les exercices clos les		
	31 mars 2020	31 mars 2019
	\$	\$
Canada	434 054	489 515
Royaume-Uni et Europe	374 056	363 774
États-Unis	353 490	305 993
Australie	62 267	31 366
Autres établissements à l'étranger	—	(81)
	1 223 867	1 190 567

Le tableau suivant présente les principales informations ayant trait à la situation financière de chaque secteur géographique :

	Canada \$	Royaume-Uni et Europe \$	États-Unis \$	Autres établissements à l'étranger \$	Australie \$	Total \$
Au 31 mars 2020						
Matériel et aménagements des locaux loués	7 025 \$	8 626 \$	6 009 \$	39 \$	3 161 \$	24 860 \$
Goodwill	101 729	181 021	110 030	—	2 637	395 417
Immobilisations incorporelles	49 775	113 014	867	—	6 514	170 170
Actifs non courants	158 529 \$	302 661 \$	116 906 \$	39 \$	12 312 \$	590 447 \$
Au 31 mars 2019						
Matériel et aménagements des locaux loués	7 919 \$	11 376 \$	5 463 \$	54 \$	980 \$	25 792 \$
Goodwill	101 732	162 822	105 682	—	—	370 236
Immobilisations incorporelles	52 484	94 553	7 484	—	—	154 521
Actifs non courants	162 135 \$	268 751 \$	118 629 \$	54 \$	980 \$	550 549 \$

NOTE 26 Gestion du capital

La Société a besoin de capitaux à des fins opérationnelles et aux fins de la réglementation, y compris le financement de ses activités actuelles et futures. La Société a une structure du capital fondée sur les capitaux propres, qui englobent les actions privilégiées, les actions ordinaires, le surplus d'apport, les bons de souscription, le déficit, le cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que sur la dette subordonnée, les emprunts bancaires et les débetures convertibles. Le tableau ci-après présente le sommaire de notre capital aux 31 mars 2020 et 2019 :

Type de capital	31 mars 2020 \$	31 mars 2019 \$
Actions privilégiées	205 641 \$	205 641 \$
Actions ordinaires	663 553	672 896
Composante capitaux propres des débetures convertibles	5 156	5 156
Contrepartie différée	6 545	—
Bons de souscription	—	1 975
Surplus d'apport	101 501	124 710
Déficit	(193 131)	(237 770)
Cumul des autres éléments du résultat global	139 353	103 755
Capitaux propres	928 618	876 363
Débetures convertibles	128 322	127 225
Dette subordonnée	7 500	7 500
Emprunt bancaire	86 234	59 664
	1 150 674 \$	1 070 752 \$

Le cadre de la gestion du capital de la Société est conçu pour maintenir le capital à un niveau qui :

- respecte les ratios cibles des filiales réglementées de la Société fixés par leurs organismes de réglementation respectifs;
- permet de financer les activités courantes et futures;
- permet d'assurer que la Société peut s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles viennent à échéance;
- favorise la création de valeur pour les actionnaires.

Les filiales suivantes sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire des organismes de réglementation de leur territoire respectif :

- La Corporation Canaccord Genuity et Jitneytrade Inc. sont assujetties à la réglementation canadienne, principalement celle de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).
- Canaccord Genuity Limited, Canaccord Genuity Wealth Limited, Canaccord Genuity Financial Planning Limited, McCarthy Taylor Ltd. et Hargreave Hale Limited sont régies par la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni.
- Canaccord Genuity Wealth (International) Limited détient un permis octroyé par la Guernsey Financial Services Commission, la Isle of Man Financial Supervision Commission et la Jersey Financial Services Commission et est réglementée par ces dernières.
- Canaccord Genuity (Australia) Limited et Canaccord Genuity Financial Limited sont réglementées par l'Australian Securities and Investments Commission.
- Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited est réglementée à Hong Kong par la Securities and Futures Commission.

- Canaccord Genuity LLC est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la Financial Industry Regulatory Authority, Inc. (FINRA).
- Canaccord Genuity Wealth Management (USA), Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la FINRA.
- Canaccord Asset Management Inc. est assujettie au Canada à la réglementation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Canaccord Genuity (Dubai) Ltd est assujettie aux Émirats arabes unis à la réglementation de la Dubai Financial Services Authority (DFSA).
- Canaccord Genuity SG Pte. Ltd. est assujettie à la réglementation de la Monetary Authority of Singapore.

Les exigences en matière de capital réglementaire peuvent varier quotidiennement en raison des dépôts de garantie obligatoires à l'égard des transactions en cours et des exigences en matière de prise ferme ou de fonds de roulement. En vue de se conformer à ces exigences, la Société pourrait être tenue de maintenir des liquidités et d'autres actifs liquides disponibles à un niveau suffisant pour satisfaire aux exigences en matière de capital réglementaire, et ne pas pouvoir utiliser ces actifs liquides dans le cadre de ses activités ou à des fins de décaissement. Certaines des filiales sont également assujetties à la réglementation en matière de retrait du capital, y compris le versement de dividendes à la Société. Au cours de l'exercice considéré, il n'y a eu aucun changement notable apporté à la politique de gestion du capital de la Société. Au 31 mars 2020 et pour l'exercice clos à cette date, les filiales de la Société se sont conformées à toutes les exigences minimales en matière de capital réglementaire.

NOTE 27 Fonds des clients

Au 31 mars 2020, les fonds des clients, qui sont détenus dans des comptes distincts par les activités au Royaume-Uni et en Europe, s'élevaient à 3,451 milliards \$ (1,960 milliard £) (3,042 milliards \$ (1,748 milliard £) en 2019). Ce montant comprenait des soldes de 11,1 millions \$ (6,3 millions £) (6,9 millions \$ (4,0 millions £) en 2019) détenus au nom de clients aux fins du règlement de transactions en cours et des dépôts distincts de 3,440 milliards \$ (1,954 milliard £) (3,035 milliards \$ (1,744 milliard £) en 2019) détenus au nom de clients qui ne figurent pas dans les états de la situation financière consolidés. Les variations des soldes de règlement sont prises en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

NOTE 28 Provisions et éventualités

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Chaque date de clôture, la Société évalue le caractère approprié de ses provisions existantes et ajuste le montant au besoin. Voici un sommaire des changements survenus au cours des exercices clos les 31 mars 2020 et 2019 :

	Provisions pour litiges \$	Provisions pour frais de restructuration \$	Total des provisions \$
Solde au 31 mars 2018	3 253 \$	5 175 \$	8 428 \$
Ajouts	4 078	13 070	17 148
Utilisées	(1 660)	(5 704)	(7 364)
Solde au 31 mars 2019	5 671	12 541	18 212
Ajouts	2 899	1 921	4 820
Utilisées	(4 025)	(12 272)	(16 297)
Solde au 31 mars 2020	4 545 \$	2 190 \$	6 735 \$

Engagements, procédures de litige et passif éventuel

Dans le cours normal des activités, la Société est partie à des litiges et, au 31 mars 2020, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a établi des provisions pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société.

La Société fait également l'objet de réclamations invoquées ou non dans le cours normal des activités, lesquelles, en date du 31 mars 2020, n'ont pas donné lieu à des poursuites judiciaires. La Société ne peut pas déterminer quelle sera l'incidence de ces réclamations invoquées ou non sur sa situation financière; cependant, elle a comptabilisé une provision si des pertes découlant de ces réclamations invoquées ou non sont considérées comme probables et si de telles pertes peuvent être estimées de façon raisonnable.

La Société est visée par certains litiges et certaines réclamations invoquées ou non en ce qui a trait à certaines filiales de GCGL, à CGGI directement, ou à GCGL ainsi que certaines de ses filiales.

Une déclaration de responsabilité a été prononcée dans le cadre d'une poursuite engagée contre Collins Stewart (C.I.) Limited, maintenant connue sous le nom de Canaccord Genuity Wealth (International) Limited (CGWIL), découlant d'une convention de non-concurrence conclue avec l'un de ses clients avant que CGWIL ne devienne une filiale de la Société en 2012. Les procédures visant à déterminer le montant des dommages-intérêts sont en cours, et la Société entend se défendre vigoureusement. En date des présents états financiers consolidés annuels audités, il est impossible de déterminer l'issue probable de cette poursuite et il est impossible d'estimer le montant des dommages-intérêts de façon raisonnable.

Des procédures ont été intentées contre la Société en ce qui a trait aux recommandations d'une société absorbée visant la vente au Royaume-Uni de certains produits de gestion de patrimoine conventionnels fiscalement avantageux relatifs à un partenariat cinématographique, et les conséquences pourraient s'avérer importantes si ces allégations sont fondées, si des allégations additionnelles sont effectuées et si les hypothèses utilisées par la Société pour déterminer que le cas n'est ni probable ni estimable changent au cours des périodes ultérieures.

La Société entend se défendre vigoureusement si la cause est entendue ou si des allégations additionnelles sont effectuées. Bien que la Société estime que de telles allégations sont sans fondement, la Société peut être tenue de comptabiliser une provision si l'issue est défavorable, ce qui aurait pour effet de nuire à sa situation financière. L'estimation du montant total de l'investissement des clients de la Société qui ont des accords moratoires à l'égard de ces produits, et pour lesquels l'information est disponible, devrait s'élever à environ 10,0 millions \$ (6,0 millions £). Le total du montant d'impôt initialement reporté réalisé par les clients de la Société qui ont des accords moratoires à l'égard de ces produits, lorsqu'ils les ont achetés entre 2006 et 2009, est estimé à moins de 15,0 millions \$ (9,0 millions £).

L'application par le HMRC (l'administration fiscale du Royaume-Uni), l'issue du litige portant sur l'imposition de produits similaires vendus par d'autres conseillers financiers et les règlements conclus avec le HMRC par certains investisseurs pourraient se traduire par un montant d'impôt à payer supérieur au montant d'impôt initialement reporté pour les acheteurs de ces produits. En date des présents états financiers consolidés annuels audités, des poursuites civiles ont été engagées contre la Société par des clients actuels et d'anciens clients, et un ancien client est partie à des correspondances préjudiciaires en vertu du protocole préjudiciaire pertinent. La Société a réfuté ou s'est défendue contre toutes les allégations (ou les allégations éventuelles) dont elle a été informée. Les impôts latents des clients qui sont partie aux poursuites civiles et aux correspondances préjudiciaires, lesquels s'ajoutent au montant d'impôt initialement reporté, sont évalués à moins de 18,0 millions \$ (10,8 millions £), en plus des autres coûts éventuels (par exemple, l'intérêt). En ce qui concerne les clients qui ne sont pas partie aux poursuites civiles ou aux correspondances préjudiciaires qui pourraient se traduire par un montant d'impôt à payer par la Société, les impôts latents qui s'ajoutent au montant d'impôt initialement reporté sont, quant à eux, évalués à environ 5,0 millions \$ (3,0 millions £).

À la date des présents états financiers consolidés annuels audités, il est impossible de déterminer l'issue probable des mesures d'application de la loi prises par le HMRC à l'égard du litige décrit précédemment ainsi que la probabilité que la Société subisse une perte, ou le montant d'une telle perte, relativement aux réclamations déposées contre elle ou qui pourraient être déposées contre elle.

Une poursuite a été intentée en Alberta par un ancien client et d'autres personnes qui demandent le remboursement des pertes dans certains comptes, des frais d'administration, des intérêts et des coûts. Les faits reprochés comprennent un manquement au contrat et la négligence dans l'administration des comptes. Les dommages-intérêts réclamés dans le cadre de la poursuite s'élèvent à plus de 14 millions \$. Bien que la Société ait réfuté les allégations et entende se défendre vigoureusement, l'issue probable de cette poursuite et une estimation fiable du montant des dommages-intérêts dans l'éventualité d'une issue défavorable ne peuvent être déterminées à la date des présents états financiers consolidés audités.

La Société fournit des services de consultation financière et en matière de prise ferme, ainsi que d'autres services à des émetteurs de secteurs nouveaux et émergents, dont le secteur américain du cannabis, et négocie leurs titres. Les activités de ces secteurs, y compris le secteur américain du cannabis, ne disposent généralement pas d'un historique de résultats d'exploitation positifs. Outre les incertitudes économiques associées aux nouveaux secteurs, aux nouvelles activités et aux nouveaux émetteurs, les lois applicables à ces secteurs ou activités, en particulier le secteur américain du cannabis et les activités des émetteurs de ce secteur, et l'incidence de ces lois et de leur mise en œuvre sont indéterminées, contradictoires et incertaines. En ce qui concerne le secteur américain du cannabis, le cannabis demeure une substance réglementée en vertu de la *United States Controlled Substances Act* et, par conséquent, il y a un risque que certains émetteurs, bien qu'ils se conforment aux lois étatiques applicables, puissent faire l'objet de poursuites en vertu de la loi fédérale. Par conséquent, la Société a adopté des directives et des procédures raisonnablement conçues pour assurer la conformité à la *United States Currency and Foreign Transactions Reporting Act of 1970* (Bank Secrecy Act) et aux indications publiées par le Financial Crimes Enforcement Network du département du Trésor américain, FIN-2014-G001 (indications du FinCEN) portant sur la prestation de services financiers aux entreprises du secteur de la marijuana aux États-Unis (telles qu'elles sont désignées dans les indications du FinCEN). Bien que la Société prenne des mesures pour identifier les risques associés aux secteurs émergents, y compris le secteur américain du cannabis, et qu'elle offre uniquement des services aux émetteurs une fois qu'elle a déterminé que le risque posé à la Société est négligeable ou qu'il est peu probable que le risque entraîne des conséquences défavorables importantes pour la Société, il y a un risque que la Société fasse l'objet de poursuites intentées par des tiers qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les produits des activités ordinaires, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société de même que sur sa réputation, et ce, même si l'issue des telles procédures s'avérait favorable pour la Société. Nonobstant les procédures susmentionnées, la Société est actuellement partie à un recours collectif en valeurs mobilières intenté au Canada et aux États-Unis relativement aux services en matière de prise ferme offerts à certains émetteurs des secteurs du cannabis, de la cigarette électronique et du vapotage. Bien que la Société estime que ces allégations sont sans fondement et qu'elle entende se défendre vigoureusement, l'issue de cette poursuite ne peut être prédite avec certitude et une estimation du montant des pertes dans l'éventualité d'une issue défavorable ne peut être déterminée de manière fiable à la date des présents états financiers. Par conséquent, la Société n'a pas comptabilisé de provision à l'égard de ces allégations. Le risque que d'autres poursuites soient intentées contre la Société n'est pas connu. En date des présents états financiers consolidés annuels audités, la Société n'a pas comptabilisé de provision à cet effet.

Les risques associés aux secteurs émergents, comme ceux du cannabis, des cigarettes électroniques et du vapotage, comprennent également le risque d'insolvabilité des entités émettrices et l'incapacité subséquente pour ces entités de s'acquitter de leurs obligations d'indemnisation envers la Société. Par conséquent, si la Société subit une perte, sa capacité à récupérer les montants liés à des demandes d'indemnisation ne peut être prédite avec certitude.

NOTE 29**Événements postérieurs à la date de clôture****DIVIDENDES**

Le 2 juin 2020, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 30 juin 2020 aux actionnaires inscrits le 19 juin 2020 (note 22).

Le 2 juin 2020, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,24281 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2020 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 19 juin 2020 (note 22).

Le 2 juin 2020, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,31206 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2020 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 19 juin 2020 (note 22).